

SYNDICAT
MIXTE POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
DE
l'Estuaire
DE LA GIRONDE



RAPPORT D'ACTIVITE 2019



Table des Matières

# INTRODUCTION	3
Chapitre 1 : Animation du SAGE	5
# 1/ANIMATION DU SAGE ESTUAIRE	7
# 2/GOVERNANCE DU SAGE	8
# 3/PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU SAGE	11
# 4/PILOTAGE DU VOLET ZONES HUMIDES DU SAGE	19
# 5/ANALYSE DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES	23
# 6/MISE EN RESEAU – ANIMATION DU TERRITOIRE	24
# 7/SYNTHESE	28
Chapitre 2 : Animation du PAPI Estuaire de la Gironde	29
# 1/ANIMATION DU PAPI ESTUAIRE	31
# 2/PILOTAGE DU PAPI ESTUAIRE	32
# 3/EXPERTISES ET ECHANGES TECHNIQUES	35
Chapitre 3 : Gestion du phare de Cordouan	37
# 1/GESTION TOURISTIQUE	39
# 2/CANDIDATURE A L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL	53
Chapitre 4 : Bilan administratif et financier	57
# 1/APPROCHE ADMINISTRATIVE	59
# 2/APPROCHE BUDGETAIRE	62

INTRODUCTION

Créé en juillet 2001, le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde) est l'outil de travail des grandes collectivités pour l'ensemble des sujets touchant à l'aménagement, au développement et à la préservation de l'Estuaire de la Gironde. Il a pour objet "la coordination et la mise en œuvre de toute initiative ou action conjointe de ses membres, relative à la qualité du cadre de vie, l'environnement, l'aménagement de l'espace, le tourisme, la culture ou le développement économique" de l'Estuaire de la Gironde.

Ses institutions de tutelle qui composent le Syndicat Mixte sont les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime, la région Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, les Communautés de Communes de l'Estuaire et de la Haute Saintonge.

Les missions du SMIDDEST se focalisent autour de deux thématiques majeures :

- ❖ Eau et milieux aquatiques
 - Animation du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés", "Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux", adopté par la Commission Locale de l'Eau le 17 juin 2013
 - Maître d'Ouvrage et coordinateur du PAPI "Estuaire de la Gironde", "Programme d'Actions et de Prévention des Inondations" labellisé en 2015.

- ❖ Promotion et développement de l'Estuaire
 - Gestion du site du phare de Cordouan, animation et valorisation touristique, par une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire), délivrée par l'Etat en 2010
 - La promotion de l'Estuaire.

C'est dans ce cadre que le SMIDDEST s'est engagé depuis 2016 dans la démarche de candidature à l'inscription du phare au Patrimoine mondial de l'UNESCO, avec l'Etat, propriétaire du monument. Le Comité du Patrimoine mondial doit statuer sur cette démarche en juillet 2020.



Chapitre 1

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES



RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Animation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Cette opération a bénéficié du soutien financier de



#1/ ANIMATION DU SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES

Le SAGE a été approuvé le 30 août 2013 par le Préfet de Gironde et la Préfète de Charente-Maritime, en présence de Philippe MARTIN, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Depuis 2013, le SMIDDEST a développé pour la CLE une mission « zones humides et bassins versants », volet du SAGE qui représente une quantité de travail conséquente (inventaires de zones humides particulières, mesures compensatoires, accompagnement aux porteurs de projets, développement d'outils méthodologiques...). L'animation et les actions menées dans ce cadre sont réalisées en collaboration avec l'animateur du SAGE et en concertation avec les partenaires du SMIDDEST.

L'année 2019 constitue donc la sixième année pleine de mise en œuvre du SAGE. Le programme d'actions 2019, adopté à l'unanimité par la CLE le 5 mars 2019, a été mis en œuvre.

L'année 2019 a connu des changements importants dans l'animation du SAGE : Clément Bernard, l'animateur du SAGE et Diane-Laure Sorrel, animatrice du volet zones humides, ont quitté leur fonction en juin 2019. Valérie Briche arrivée en juin, est la nouvelle animatrice du SAGE ; elle a bénéficié d'un tuilage de deux semaines avec son prédécesseur. Barbara Lalève, nouvelle animatrice du volet zones humides a pris son poste en décembre 2019, sans période de tuilage.

De fait, le programme d'actions a été un peu ralenti en 2019, et les nouvelles animatrices se sont approprié l'historique du programme et des études passées et ont pris le temps de rencontrer les partenaires du territoire. Aucune nouvelle étude à proprement dit n'a été lancée en 2019.

Les principales missions d'animation consistent à :

- Assurer le secrétariat de la gouvernance du SAGE
 - Préparer et animer des réunions de la CLE et du Bureau de la CLE,
 - Réaliser le secrétariat de la CLE,
- Assurer le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du SAGE
 - Coordonner et mettre en œuvre des actions répondant aux neuf enjeux majeurs du SAGE,
 - Elaborer, suivre des indicateurs de l'avancement du SAGE
 - ✓ Suivre l'avancement du SAGE et l'historique
 - ✓ Mise à jour de la base de données des indicateurs des changements globaux ;
 - ✓ Mise à jour du site internet
 - Représenter le SAGE Estuaire sur le territoire et en dehors,
- Rédiger et coordonner des avis techniques sur les dossiers d'autorisation environnementale.
- Animer le réseau de partenaires du territoire : rencontres avec le Parc Naturel du Médoc, syndicats de bassins versants, scientifiques, institutions de tutelles (Départements, Région), financeurs (Agence de l'eau...).

L'animation du SAGE a bénéficié du soutien financier du Département de la Gironde et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

#2/ GOUVERNANCE DU SAGE

// MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLE

Le renouvellement complet de la composition de la CLE a été organisé par le Préfet coordonnateur du SAGE entre mars 2018 et janvier 2019. Le nouvel arrêté de composition de la CLE a été pris le 14 janvier 2019 (et rectifié le 12 février 2019), puis transmis à l'ensemble des membres. Il y a très peu de modifications par rapport à la composition précédente.

La réunion d'installation de la nouvelle CLE s'est tenue le 5 mars 2019.

// REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

⇒ Vingt sixième réunion de la CLE : le 5 mars 2019

Présents ou représentés : 65 membres sur 88

- Présentation des membres de la nouvelle CLE, élection du Président, validation des règles de fonctionnement de la CLE
- Désignation des Vice-Présidents et des membres du Bureau de la CLE
- Validation de documents
 - Compte-rendu de la dernière réunion de la CLE
 - Rapports d'activité d'animation 2017 et 2018
- Bilan synthétique de l'avancement du SAGE
- Plan de gestion du Parc Naturel Marin Estuaire Gironde et mer des Pertuis
- Actualités / Informations / Avancement sur différents sujets
 - Synthèse et médiation des connaissances « bouchon vaseux »
 - Bilan de l'étude des fonctions des zones humides du SAGE
 - Projet SIGESTUAIRE
 - Projet CONTROL Estuaire (suivi des contaminants et animation territoriale)
- Programme prévisionnel d'animation et d'actions 2019
- Questions diverses

Bilan de la CLE

Le 5 mars 2019, la participation est très élevée par rapport à 2018 avec 65% de membres présents ou représentés. Il s'agissait en effet de la réunion d'installation de la CLE suite à son renouvellement. Philippe Plisson a été réélu Président ; Pierre Ducout, Daniel Rousseau et Alain Bouchon ont été désignés Vice-Présidents et la composition du Bureau de la CLE a également été votée. La commission a également délibéré favorablement sur l'opportunité de réviser le SAGE à l'horizon 2022-2023.

// REUNIONS DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Missions du bureau :

Le bureau de la CLE a délégué de la CLE pour donner les avis sur les dossiers soumis à la loi sur l'eau. Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une consultation écrite auprès des membres du Bureau lorsqu'aucune réunion n'est possible dans le délai imparti. Certains dossiers qui ne sont pas directement concernés par le SAGE ne font pas nécessairement l'objet d'avis formels. A noter que le Bureau de la CLE a également pour mission de suivre les principales études lancées par le SMIDDEST pour le compte de la CLE, en tant que comité de pilotage.

⇒ Dix-huitième réunion du Bureau la CLE : le 3 juin 2019

Présents ou représentés : 19 membres sur 27

Sujets :

1. Comité de suivi du Plan de Gestion des Sédiments (PGS) de dragage

- a. *Rappel – présentation du PGS (SMIDDEST)*
- b. *Demande d'autorisation de dragage d'entretien – procédure et avancement (GPMB)*
- c. *Cadre organisationnel du comité de suivi et calendrier prévisionnel*
- d. *Discussion*

2. Dossiers réglementaires pour avis

- a. *Système d'assainissement des eaux usées de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes – La Palmyre (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique)*
- b. *Plan d'épandage de digestats issus de l'unité de méthanisation – Terre d'Aquitaine à Saint-Selve (Suez Organique SAS)*
- c. *Exploitation d'une installation de transit, tri et de traitement de déchets à Sainte-Eulalie (SX Environnement)*
- d. *Retour sur les sollicitations techniques de la cellule d'animation*

3. Questions diverses

Bilan du Bureau de la CLE

Le 3 juin 2019, le taux de participation a été de 70 % de membres présents ou représentés. Il s'agissait également du premier comité de suivi du plan de gestion des sédiments. Celui-ci est composé des membres du bureau de la CLE ainsi que d'un représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine et du conseil scientifique de l'Estuaire de la Gironde.

⇒ Dix-neuvième réunion du Bureau la CLE : le 13 novembre 2019

Présents ou représentés : 15 membres sur 27

1. Comité de suivi du Plan de Gestion des Sédiments de dragage (PGS)

- a. Rappel du contexte du PGS
- b. Arrêté préfectoral de dragage – chronologie et contenu
- c. Validation de l'organisation des comités techniques (thématiques, fréquence, membres)
- d. Discussions

2. Points d'actualités – projet en cours

- a. Recrutement de la chargée de missions zones humides et bassins versants
- b. Poursuite du projet CONTROL (CONcentrations en pOLLuants dans l'Estuaire de la Gironde et ses cours d'eau latéraux)

3. Point sur le suivi Magest et les débits des cours d'eau 2019

- a. Le réseau Magest : bilan 2019
- b. La gestion de l'étiage de la Garonne en 2019
- c. Point sur le suivi des débits des cours d'eau latéraux de l'Estuaire été 2019

4. Consultation sur des dossiers réglementaires

- a. Avis pour le projet de déviation du cours d'eau le Magudas et mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, porté par SABENA TECHNICS sur la commune de Mérignac
- b. Avis pour le projet de parc logistique HEXAHUB AQUITAINE porté par la société PITCH PROMOTION, communes de Peujard et Gauriaguet

5. Présentation du programme d'actions et du budget prévisionnel 2020

6. Questions diverses

Bilan du Bureau de la CLE

Le 13 novembre 2019, le taux de participation a été de 56 % (membres présents ou représentés). Il s'agissait du premier bureau animé par la nouvelle animatrice du SAGE. Pour la partie comité de suivi du plan de gestion des sédiments, l'organisation et les membres des futurs comités techniques ont été validés. A également été validé le programme d'actions pour l'année 2020 qui a ensuite été validé par le SMIDDEST.

#3/ PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU SAGE

// THÉMATIQUES DU SAGE ABORDEES EN 2019

Les neuf enjeux majeurs du SAGE Estuaire sont : le fonctionnement du bouchon vaseux, les pollutions chimiques, la préservation des habitats benthiques, la navigation, la qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des bassins versants, les zones humides, l'écosystème estuarien et la ressource halieutique, le risque d'inondation, l'organisation des acteurs.

Les zones humides et la gestion du risque inondation (traitée dans le cadre d'un PAPI, dont les actions reprennent les dispositions du SAGE) sont décrites séparément dans le présent rapport.

Les thématiques principales du SAGE abordées en 2019 sont les suivantes :

- Finaliser la synthèse et médiation des connaissances sur le bouchon vaseux ;
- Suivre le projet CONTROL sur les contaminants chimiques ;
- Installer le comité de suivi du plan de gestion des sédiments.

// BOUCHON VASEUX

§ DEMI JOURNEE DE MEDIATION SUR LES CONNAISSANCES

Cette demi-journée, organisée par le SMIDDEST le 18 Mars 2019, en partenariat avec le SMEAG, EPIDOR, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de la Gironde, a rassemblé près de soixante-dix personnes dans l'auditorium de l'AGROPOLE à Estillac près d'Agen.

Les partenaires du consortium MAGEST, l'association des pêcheurs professionnels de l'Estuaire et les CLEs des SAGES du continuum Garonne-Dordogne-Estuaire ont constaté la nécessité d'une meilleure appropriation des enjeux associés au bouchon vaseux. Le SMIDDEST a donc confié à l'association Terre et Océan la réalisation d'une documentation synthétique et accessible sur ce sujet, désormais disponible en téléchargement (<https://www.smiddest.fr/blog/2019/04/08/demi-journee-du-18-mars-garonne-dordogne-et-bouchon-vaseux-estuarien-des-destins-lies.html>). Deux films sont également disponibles. Le film court est un véritable outil de communication dans les différentes instances de gestion de l'eau du bassin.



La restitution de ce travail a été présentée aux acteurs et partenaires des grands bassins amont pour partager les grandes questions autour de l'évolution du bouchon vaseux, désormais plus épais, plus étendu et plus chaud en été. Cette évolution est corrélée avec la dégradation progressive de l'écosystème fluvio-estuarien.

Les présentations de la demi-journée, ont été transmises à l'ensemble des invités (soit environ 700 personnes, membres des CLEs du continuum Garonne-Dordogne-Estuaire et des commissions territoriales de bassins).

La demi-journée a été riche en informations et les débats fructueux. A son terme, le constat d'une trajectoire de dégradation progressive de la qualité des écosystèmes semble partagé. Les différents SAGEs font désormais preuve d'une collaboration active pour bien intégrer les enjeux du bouchon vaseux depuis l'amont jusqu'à l'aval. Les efforts devront cependant dépasser la seule politique de gestion de l'eau pour pouvoir parvenir à tendre vers de nouveaux équilibres.

§ PARTICIPATION AU RESEAU MAGEST

Afin de pouvoir suivre l'évolution du bouchon vaseux mais également les objectifs du SAGE en termes d'oxygène dissous, le SMIDDEST cotise au réseau Magest. Grâce à ce réseau, un suivi d'une dizaine de points sur la Garonne, Dordogne et l'estuaire est mis en place. Ce suivi permet une analyse des paramètres : oxygène dissous, turbidité, salinité, température de l'eau.

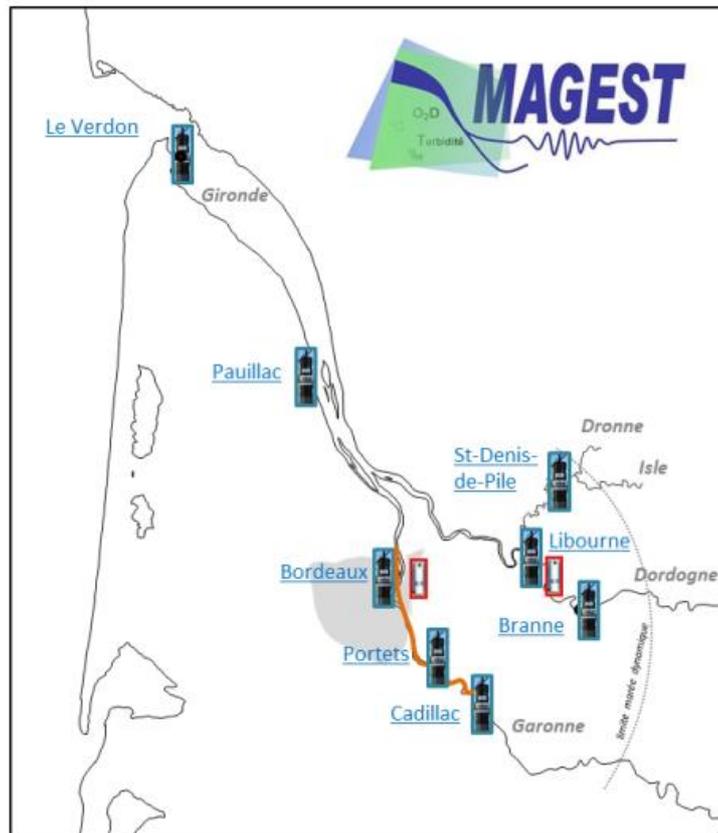


Figure 1: points de suivi du Réseau Magest (cf. Réseau Magest)

Vous pouvez retrouver le suivi en continu de ces paramètres analysés en temps réel sur le site internet du réseau magest (<http://magest.oasu.u-bordeaux.fr/>) et vous pouvez consulter le rapport scientifique sur le site internet (<https://www.smiddest.fr/le-fonctionnement-du-bouchon-vaseux.html> lien en bas de page). Dans ce rapport vous trouverez les données 2019.

// POLLUTIONS CHIMIQUES SUIVI DES CONTAMINANTS AU TRAVERS DU PROJET CONTROL

§ OBJECTIFS DU PROJET

Le **projet CONTROL Estuaire de la Gironde et milieux associés** (CONcentRations en pOLLuants dans l'estuaire de la Gironde et ses cours d'eau latéraux) porté par le **SMIDDEST** en collaboration avec **l'Université de Bordeaux** comprend deux volets :

- La coordination des porteurs de réseaux de suivis sur les **bassins versants latéraux** appartenant au périmètre du SAGE et la valorisation des résultats ;
- La caractérisation de la contamination de **l'Estuaire** via une collaboration de recherche avec l'université de Bordeaux.

Ce projet a été entamé en mars 2019 pour une période de deux années.

Les objectifs du projet CONTROL sont d'identifier les principales problématiques du SAGE vis-à-vis des contaminants chimiques et de développer un argumentaire technique en appui à la gestion de l'Estuaire et de ses bassins versants latéraux à forts enjeux. Il répond donc à deux enjeux majeurs du SAGE : les pollutions chimiques et le bon état écologique des bassins versants.

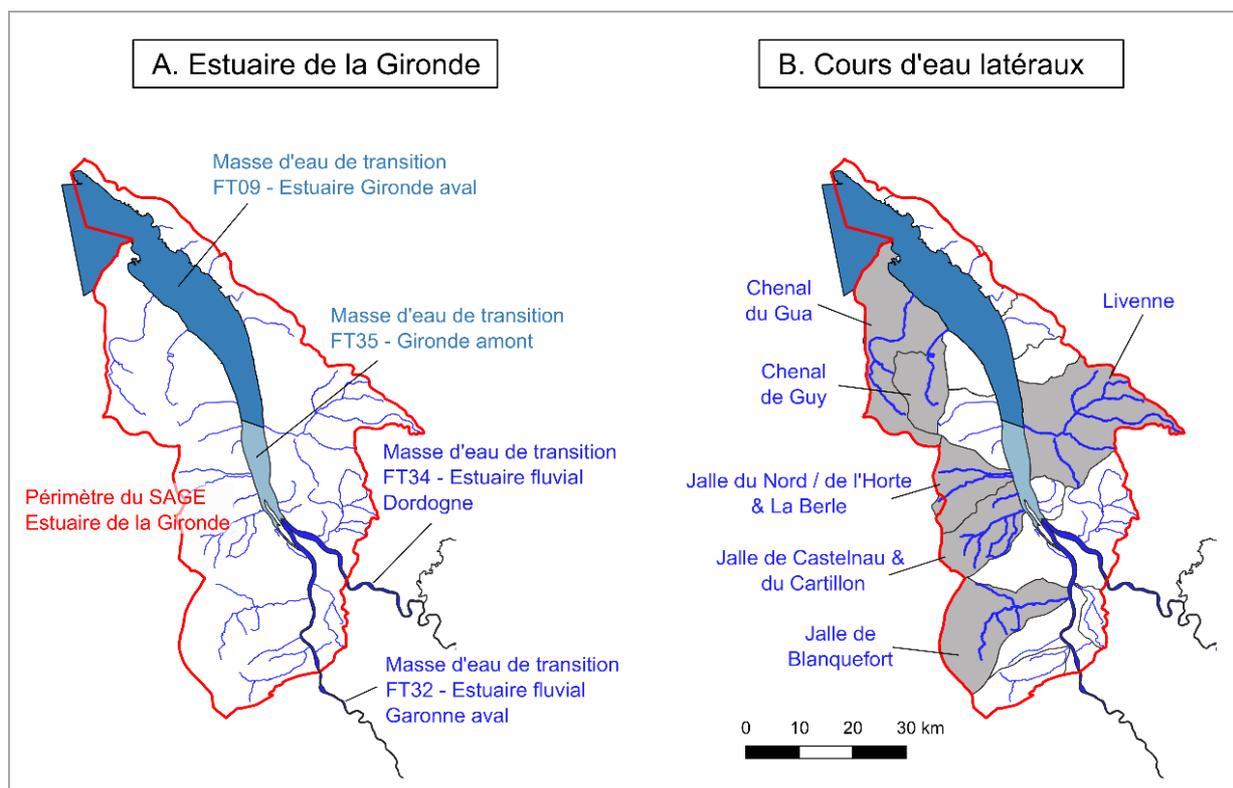


Figure 2: Le périmètre du projet CONTROL est le périmètre du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » - A. Masses d'eau estuariennes et B. Cours d'eau latéraux à enjeux

La démarche mise en place pour atteindre les objectifs du projet CONTROL est synthétisée en *Figure 3*. Dans un premier temps, **un état des lieux des données disponibles** sur la contamination chimique des eaux dans le périmètre du SAGE a été réalisé. Ce travail a permis l'appropriation et l'actualisation de l'état des lieux réalisé par le SMIDDEST en 2017 (Parot, 2017). Dans un second temps, les substances ont été **priorisées** en suivant une approche similaire à celle mise en œuvre au niveau national par le Comité Experts Priorisation (Dulio, Andres, 2013).

Cette démarche de priorisation présente l'avantage d'être couplée à une prise en compte des manques en termes de connaissances sur la pollution des milieux. Elle permet donc de proposer des pistes d'amélioration (ex : substances suivies, limites de quantification) aux réseaux de surveillance pour identifier les polluants problématiques sur le territoire.

Dans un troisième temps, les **émissions et rejets** des substances priorisées sont hiérarchisés en s'appuyant sur les données issues des réseaux de suivi ainsi que sur les conclusions de travaux de recherche ou d'études ponctuelles. Enfin, des **leviers de gestion** seront proposés pour réduire les émissions et rejets des substances d'ores et déjà priorisées.

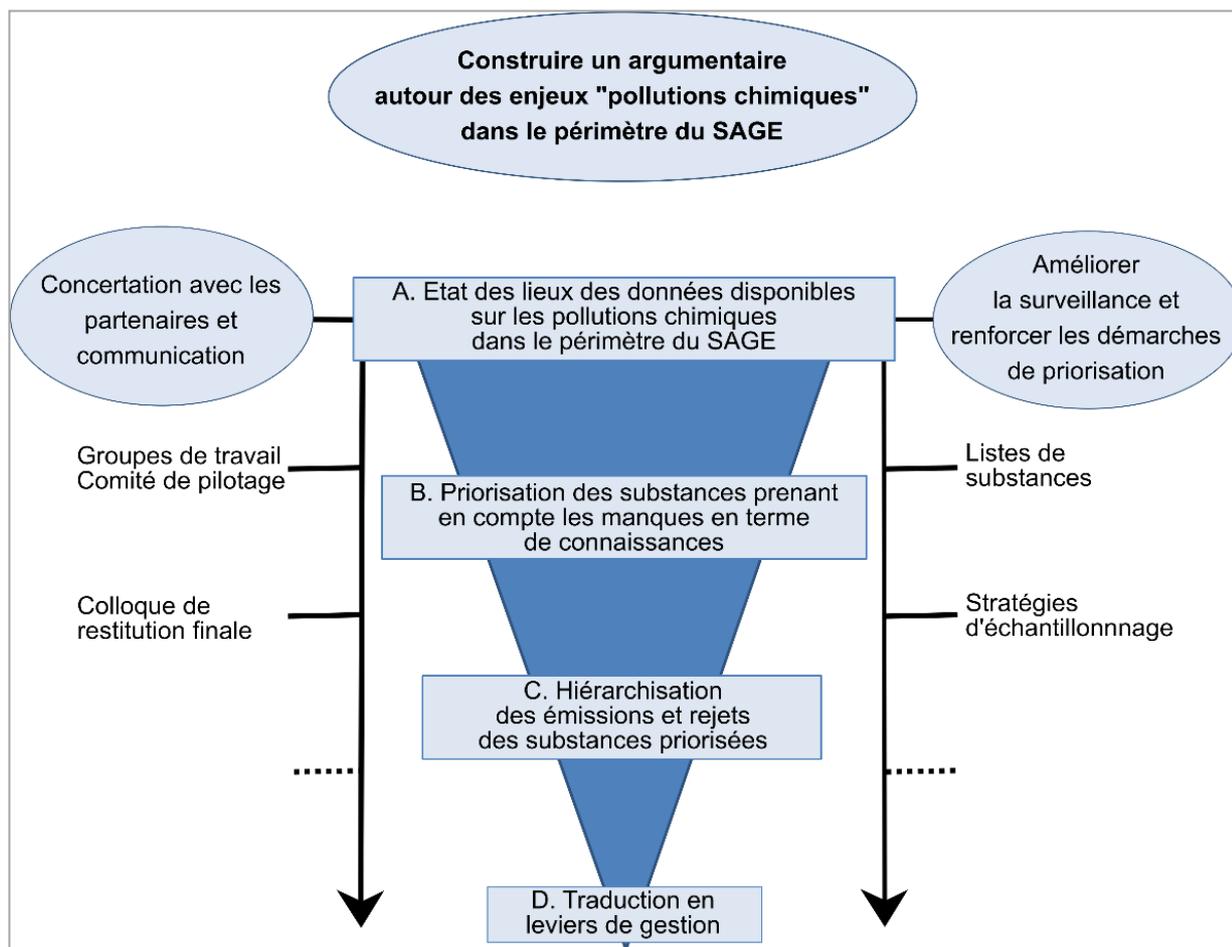


Figure 3: Démarche mise en œuvre dans le cadre du projet CONTROL

§ RESULTATS PRELIMINAIRES

Etat des lieux des données disponibles

Les données publiques disponibles concernant la pollution chimique des eaux sont en premier lieu celles qui sont fournies par les agences de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre du programme de surveillance de l'état des eaux. Ces données issues de réseaux de suivi pérennes sont bancarisées et consultables dans des bases de données dédiées (*Tableau 1*).

Tableau 1: Bases de données « qualité de l'eau » associées aux différents réseaux de suivi pérennes

Réseaux de suivi	Gestionnaire	Accès
Cours d'eau latéraux – Eaux de surface continentales		
Réseaux agence de l'eau	Agence de l'Eau Adour Garonne	http://adour-garonne.eaufrance.fr ou http://www.naiades.eaufrance.fr
Réseau départemental 17	Conseil Départemental de la Charente Maritime	http://aquatic.aquascop.fr/AquaTIC_CG17_PRODUCTION consultable sur demande
Réseau départemental 33	Conseil Départemental de la Gironde	-
Estuaire – Eaux de transition		
ROCCH - Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du littoral	IFREMER / Agence de l'Eau Adour Garonne	Quadrige ² - consultable après formation par l'IFREMER
REPOM - Réseau National de surveillance des Ports Maritimes	IFREMER / MTES	Quadrige ² - consultable après formation par l'IFREMER
Réseaux agence de l'eau	Agence de l'eau Adour Garonne	http://adour-garonne.eaufrance.fr ou http://www.naiades.eaufrance.fr

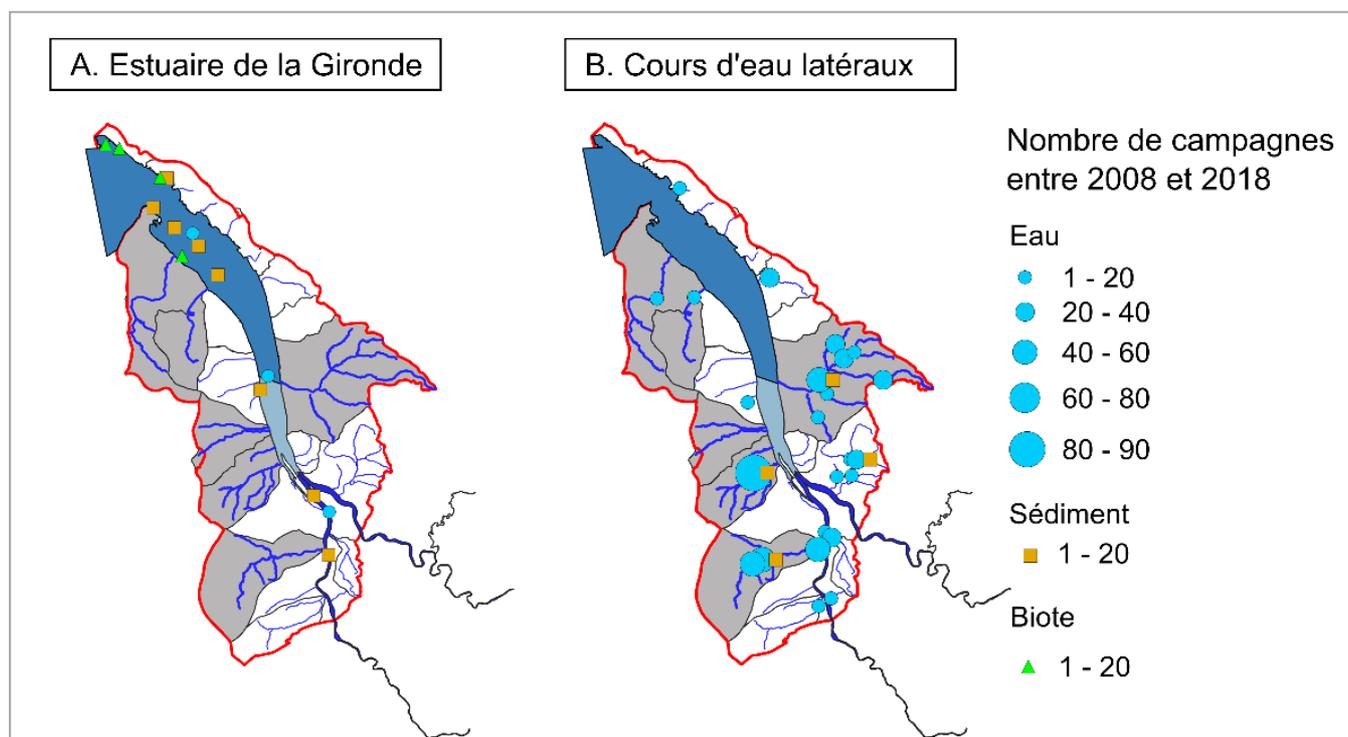


Figure 4.: Nombre de campagnes de prélèvements effectuées par station de suivi et par matrice (eau, sédiment, biote) entre 2008 et 2018 dans le périmètre du SAGE

Les données issues d'études exceptionnelles ou de projets de recherche sont rarement bancarisées (*i.e.*, sous forme de données brutes exploitables). Elles sont en revanche disponibles dans les rapports, publications ou thèses, généralement sous forme exploitée.

Dans le cadre de ce travail, un tableau-bilan des études et travaux de recherche effectués sur le thème des pollutions chimiques dans le périmètre du SAGE a été réalisé (*Tableau 2*). Ce tableau-bilan doit encore être partagé avec les porteurs de projets potentiels pour vérifier sa relative exhaustivité.

Tableau 2: Tableau-bilan des études exceptionnelles ou projets de recherche réalisés sur le thème des pollutions chimiques dans le périmètre du SAGE

Zone d'étude	Acronyme du projet ou de l'étude	Nom du projet ou de l'étude	Coordination scientifique	Période	Financement	Objectifs « poll. chimiques »	Bancarisation / Valorisation
<i>Exemple : Estuaire de la Gironde</i>	ETIAGE	<i>Etude Intégrée de l'effet des apports amont et locaux sur le fonctionnement de la Garonne Estuarienne</i>	Henri ETCHEBER – EPOC Mario LEPAGE - IRSTEA	2010 / 2014	AEAG, CUB, Lyonnaise des Eaux, Région Aquitaine, Union Européenne (CPER A2E project)	<i>Evaluation de l'impact des effluents urbains sur la qualité des eaux de la Gironde et de ses fleuves</i>	<i>Rapports, Publications, Thèses, Bases de données</i>

Priorisation des substances

L'évaluation de l'état chimique est actuellement basée sur l'analyse d'un **nombre limité de substances chimiques** dans les milieux aquatiques et la comparaison des concentrations mesurées à des normes. La plupart des déclassements des **eaux de surface intérieures/rivières** dans le périmètre du SAGE Estuaire de la Gironde peuvent être attribués à 2 groupes de substances : les éléments traces métalliques et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (agence de l'eau Adour Garonne, 2019). Le présent projet a pour objectif une évaluation plus approfondie de l'état chimique des milieux aquatiques dans le périmètre du SAGE en considérant non seulement les **substances réglementées** mais également les **substances émergentes**.

L'un des **schémas de priorisation des substances** le plus avancé est l'approche proposée par le réseau européen NORMAN et le Comité d'Experts Priorisation (CEP) (Dulio et von der Ohe, 2013 ; Dulio et Andres, 2013). Cette approche couple l'exercice de hiérarchisation avec une distribution au préalable des substances candidates en **catégories d'action**, ce qui permet de gérer des niveaux d'information différents sur les substances et de ne pas laisser de côté les substances pour lesquelles des données sont manquantes.

La **liste de départ** des substances évaluées comporte les substances réglementées (substances prioritaires et polluants spécifiques de l'état écologique de la Directive Cadre sur l'Eau), les substances à surveiller en vue d'une éventuelle réglementation (watchlist de la DCE, substances pertinentes à surveiller au niveau nationale) et les substances identifiées dans des études ou projets de recherche locaux. Le **schéma méthodologique** proposé ci-dessous permet de trier les substances de la liste de départ dans les différentes catégories d'action.

Liste de départ		
Données de présence dans le périmètre du SAGE		Seuils de protection environnementaux
1. Analyses disponibles dans matrice(s) environnementale(s) reconnue(s) comme pertinente pour la surveillance?		
Subst. recherchée		Subst. non recherchée
2. Adéquation des données de mesure pour l'évaluation du niveau d'exposition par rapport aux objectifs de protection environnementaux ?		
Substance quantifiée		Substance non quantifiée et LQ > seuil de protection
3. Subst. fréquemment quantifiée et/ou risque de dépassement des seuils de protection ?		
FQ > 25 % et/ou Cmax > seuil de protection	P bassin avec analyses > 50% et LQ < seuil de protection	P bassin avec analyses > 50% ou LQ < seuil de protection
→ Catégorie Prise de décision	→ Catégorie Réduction de la surveillance	→ Catégorie Acquisition de données

L'application de cette démarche aux données de surveillance collectées sur les cours d'eau latéraux a permis de mettre en évidence des **substances non recherchées** dans les réseaux (ex : acétamipride, ciprofloxacine, diéthyl phtalate, acide perfluoro-decanoïque), des **substances pour lesquelles les limites de quantification sont inférieures aux seuils de protection environnementaux** (ex : argent, pesticides organochlorés) et des **substances priorisées** (ex : cyprodinil, aminotriazole, cuivre, métolachlore, atrazine déséthyl, arsenic). Ce travail a été discuté et enrichi lors d'un premier groupe de travail « Cours d'eau latéraux » organisé début novembre. Après prise en compte et intégration des remarques du groupe, le tableau rassemblant les critères utilisés pour trier les substances dans les différentes catégories d'action sera partagé au sein du groupe.

Hiérarchisation des émissions et rejets des substances priorisées et traduction en leviers de gestion

Pour chaque substance appartenant à la catégorie « Prise de décision », les émissions et rejets seront hiérarchisés sur la base :

- de la variabilité spatio-temporelle des concentrations issues des réseaux de surveillance dans le périmètre du SAGE et des activités présentes sur les différents bassins versants ce qui permettra de formuler certaines hypothèses concernant les émissions et rejets ;
- d'études ponctuelles ou de projets de recherche ayant des stratégies d'échantillonnage d'avantage ciblées sur certaines émissions et rejets permettant ainsi d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses formulées.

Précisons enfin que la traduction des résultats obtenus en leviers de gestion ne prendra corps que durant la fin du travail de priorisation des substances et de hiérarchisation des émissions et rejets. Si certaines pollutions chimiques sont dès à présent bien documentées (notamment pour les substances réglementées au niveau européen), il en va différemment des connaissances relatives aux contaminants métalliques et organiques émergents.

Coût de l'opération du projet CONTROL Estuaire pour le SMIDDEST: 220 k€ TTC
Opération financée par : AEAG (50%), Région Nouvelle-Aquitaine (19%), Conseil Départemental de la Gironde (11,4%), Conseil Départemental de la Charente-Maritime (3,9%), SMIDDEST (16%)

// NAVIGATION

Depuis 2015, un plan de gestion des sédiments était en construction avec le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB). Il est né d'une volonté de la CLE du SAGE d'assurer une bonne gestion des sédiments de l'estuaire et du GPMB de renouveler son autorisation de dragage pour 10 ans.

Ce plan de gestion a été finalisé et validé en 2019. Il fait état de plusieurs documents, études disponibles sur le site internet du smiddest (<https://www.smiddest.fr/mise-en-oeuvre-et-suivi-du-sage.html> rubrique ARTELIA/IDRA Environnement). Ce plan prévu pour une dizaine d'années comprend un certain nombre d'actions et d'études à mener, principalement par le GPMB, mais également par des collectivités (smiddest par exemple).

Un comité de suivi de ce plan de gestion a été créé en conséquence et s'est réuni deux fois en 2019 (juin et novembre). La composition de ce comité est identique au bureau de la CLE avec la présence de la Région Nouvelle-Aquitaine et le conseil scientifique de l'estuaire en complément.

Lors de ces deux comités ont été validés l'organisation des comités thématiques, le contenu et les membres. Ces comités permettront une réflexion sur les actions à mener en 2020 et pour les années à venir. Ils démarreront en 2020.

La composition est la suivante :

- Départements Charente-Maritime et Gironde,
- Parc Naturel Marin Estuaire,
- Région N-A,
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer Charente-Maritime et Gironde,
- Agence de l'eau Adour Garonne,
- Conseil Scientifique de l'estuaire.

Les thématiques des comités de techniques seront les suivantes :

- 1 - Pollution chimique,
- 2 - Activités humaines (dragage, surveillance),
- 3 - Vivant (benthique, halieutique),
- 4 - Recherche.

// INDICATEURS DE SUIVI

§ TABLEAU DE BORD

La cellule d'animation suit et évalue la bonne mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble de ses objectifs et dispositions chaque année. Le bilan détaillé est effectué dans le tableau de bord du SAGE. Celui-ci sera prochainement mis à jour au premier semestre 2020.

§ COMMUNICATION NUMERIQUE

Le site du SMIDDEST (www.smiddest.fr) contient toutes les informations sur l'historique du SAGE, son fonctionnement et l'avancement de sa mise en œuvre. Il est régulièrement mis à jour avec différentes actualités et mises en ligne de documents. C'est un site qui fonctionne bien et qui est régulièrement utilisé par les acteurs du territoire, membres de la CLE ou non.

#4/ PILOTAGE DU VOLET ZONES HUMIDES DU SAGE

// MISSIONS DE L'ANIMATION « ZONES HUMIDES » DU SAGE

Comme explicité en préambule, le poste de Chargé(e) de mission « Zones Humides et Bassins Versants » n'a pas été occupé du 1^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2019. L'animation du poste a donc repris en décembre 2019 ; les projets qui n'ont pu être finalisés ou engagés comme initialement prévus en 2019 ont été reportés à l'année suivante. En 2019, les missions ont principalement consisté à :

- Animer la commission "zones humides" du SAGE constituée de différents groupes de travail : le groupe de suivi ZH (pas de réunion) ; le groupe de travail "MNEFZH" (1 réunion du COPIL National);
- Intervention auprès d'établissements d'enseignement supérieur (Bordeaux Sciences Agro et de l'Université de Bordeaux 1) dans le cadre de la journée mondiale « zones humides » et afin de présenter les objectifs du SAGE dans la préservation des ZH ;
- Poursuite du partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité (UMS PatriNat) ; synthèse des résultats sur les tests de la version 2 de la Méthode Nationale d'Evaluation des Fonctions des Zones Humides sur le territoire du SAGE ;
- Etudier la partie "zones humides" des dossiers Loi sur l'Eau soumis à la CLE pour avis ;
- Suivre les différents travaux et études relatives aux bassins versants et aux milieux humides du territoire (ex : inventaire des zones humides de la commune de Canéjan, projet de site naturel de compensation de la CDC Biodiversité à Saint-Médard-en-Jalles...);
- Poursuivre les échanges avec les différents acteurs de l'Eau afin d'identifier les opportunités de partenariats ;
- Assurer une réflexion et une veille scientifique, technique et juridique.

// ANIMATION DE LA COMMISSION « ZONES HUMIDES »

En 2019, l'animation de la Commission zones humides s'est traduite par :

- ✓ la présentation des tests de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (MNEFZH) réalisés sur le territoire du SAGE par un binôme de stagiaires. Cette présentation a eu lieu lors de la CLE du 5 mars 2019.

La Chargée de mission organise les réunions et diffuse l'ensemble des documents via l'extranet de la Commission zones humides du SAGE accessible en se connectant depuis le site internet du SMIDDEST. Le détail des réunions est présenté ci-dessous.

§ GROUPE DE SUIVI « ZONES HUMIDES »

Ce groupe a été constitué pour répondre à la disposition OA 9 du SAGE : "Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre des dispositions sur les zones humides, la CLE s'appuie sur un groupe de suivi spécifique animé par le SMIDDEST, composé des services de l'Etat, des collectivités, du SMIDDEST, de représentants des usagers et des élus désignés par la CLE." Ce groupe a un rôle de suivi et de validation des études et inventaires en cours, des projets menés et des outils méthodologiques produits. Il n'y a pas eu de réunion du groupe de suivi en 2019.

§ GROUPE DE TRAVAIL « MNEFZH »

Ce groupe de travail a été mis en place afin de suivre le partenariat avec l'AFB (OFB depuis le 1^{er} janvier 2020) qui fait suite aux préconisations de la CLE concernant la séquence ERC et aux interventions de l'AFB lors de la Matinée d'échanges et des réunions avec les DDTM en novembre 2017. Ce partenariat a permis d'accueillir deux stagiaires de Master 2 en écologie, Alizée Ribas (Université de Bordeaux) et Zéphir Barret (Université de Rouen) qui ont testé la MNEFZH sur le territoire du SAGE de mars à août 2018.

Réunion COPIL national du 27 février 2019 au Muséum National d'Histoire Naturelle

Ordre du jour :

- 1- Bilan de mise en œuvre de la version 1 :
 - Point com. et formations dispensées
 - Retour d'expériences et retours critiques
 - Pistes de communication

- 2- Perspectives en vue de la version 2 :
 - Inclusion du dimensionnement, des marais, du littoral
 - Prototypes 2017 et 2018 : bilan (avec présentation sur les sites du SAGE)
 - Outil de saisie et automatisation

// SENSIBILISATION / COMMUNICATION

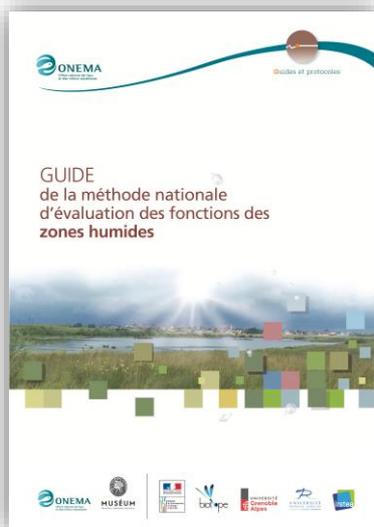
La disposition ZH 2 du SAGE vise à sensibiliser et informer les acteurs locaux et le grand public sur les fonctions et les valeurs patrimoniales des zones humides. Le SAGE participe depuis 2016 aux animations relatives aux JMZH coordonnées sur le territoire par l'association BioSphère Environnement en Charente-Maritime et par l'association Écoacteurs en Médoc (collectif Les Arpenteurs avec le Parc Naturel Régional Médoc), en Gironde. En 2018, un évènement fédérateur de lancement des JMZH sur le territoire a permis de sensibiliser un large public et valoriser le programme d'animations proposé sur les 2 rives. La reconduction de ce forum est prévue pour 2021.

En 2019, Diane-Laure Sorrel a fait une présentation auprès des étudiants de Bordeaux Sciences Agro et de l'Université Bordeaux 1, respectivement les 30 janvier et 13 mars 2019. Il s'agissait de présenter les objectifs du SAGE dans la préservation des ZH : actions ciblées et actions récurrentes :

- Présentation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés
- Présentation de la politique de préservation des zones humides
- L'encadrement réglementaire des études de délimitation des zones humides
- Exemple d'actions en faveur des zones humides
- L'analyse des dossiers d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau par rapport aux dispositions/règles du SAGE
- Les outils de sensibilisation et les supports techniques développés par la CLE
- Le partenariat AFB-SMIDDEST dans le développement de la V2 de la MNEFZH.

// ETUDE DES FONCTIONS DES ZH- PARTENARIAT AFB

La disposition ZH 2 du SAGE vise à mieux connaître les fonctions des zones humides. Les préconisations de la CLE relatives à la mise en œuvre de la séquence visent à Eviter-Réduire-Compenser l'atteinte aux zones humides. Préconisations publiées en juin 2017, sous la forme d'une plaquette conseillant d'avoir recours à la MNEFZH dans le cadre des projets d'aménagement soumis à la réglementation. L'OFB (ex AFB) travaille actuellement sur la finalisation de la deuxième version de la méthode incluant les zones humides salées et saumâtres. Cette version a été testée en 2018 sur le territoire du SAGE et sa publication est attendue fin 2020.



Les échanges entre l'AFB et le SMIDDEST ont mis en évidence l'opportunité réciproque de réaliser des tests de la méthode sur le territoire du SAGE afin d'acquérir des connaissances sur les fonctions et le potentiel de restauration d'un échantillon de zones humides du SAGE d'une part, et de finaliser la méthode d'autre part. Pour ce faire, en fonction des enjeux identifiés et afin d'être le plus efficace possible, l'AFB et la Chargée de mission avaient élaboré un projet visant à recruter un binôme de stagiaires de master 2 pour une durée de 6 mois de mars à août 2018. Le co-encadrement des deux stagiaires accueillis au SMIDDEST a été assuré par la Chargée de mission Zones humides et Guillaume Gayet de l'AFB en 2018. Un groupe de travail spécifique avait été constitué avec l'ensemble des partenaires souhaitant s'impliquer dans la démarche. Les résultats de leurs travaux (entre autres) ont permis d'ajuster la V2 de la

méthode (une cinquantaine de sites ont été testés sur le territoire du SAGE). La V2 de la méthode paraîtra fin 2020 avec un outil développé par le Cerema. Le rendu opérationnel fin 2020 inclura un guide, l'outil développé par le Cerema avec PatriNat et l'OFB et la plaquette communicante "grand public".

Le rendu scientifique inclura le rapport fondements théoriques, scientifiques et techniques révisé ; et une synthèse opérationnelle sur la restauration écologique (avec interface de dimensionnement).

// BILAN DE L'ANIMATION

Depuis la mise en place de la Commission zones humides, le nombre annuel de réunions se maintient, sauf au cours de l'année 2019, pour les raisons exposées ci-avant.

	GS	GT	Thème(s) GT	Nb réu/an
2014	2	3	GT "Tous sujets"	5
2015	3	2	GT "Tous sujets"	5
2016	2	3	1 GT "Tous sujets" + 2 GT "Estrans"	5
2017	2	3	2 GT "JMZH" + 1 GT "Matinée d'échanges"	5
2018	1	3	GT "MNEFZH"	4
2019	0	1	COPIE National MNEFZH	1

Tableau 3 : Suivi de l'évolution du nombre annuel de réunions

(GS = Groupe de suivi ; GT = Groupe technique ou Groupe de travail thématique)

Afin de maintenir la mobilisation des acteurs, l'organisation des différents groupes évoluera au cours de l'année 2020 en fonction des besoins : le groupe technique est amené à évoluer en différents groupes de travail spécifiques. Ces groupes sont mis en place en fonction des projets en cours. Le travail concernant l'élaboration d'une stratégie de restauration des estrans a été suspendu en 2017.

La dynamique du réseau de partenaires peut se mesurer par la participation aux réunions qui s'est maintenu à un niveau correct de 2014 à 2018. Les participants s'avèrent, dans leurs retours, satisfaits du travail accompli. Ces réunions font l'objet d'échanges constructifs qui permettent de faire avancer de façon pertinente les différents dossiers conformément aux attentes de la CLE. Une nouvelle dynamique doit reprendre au cours de l'année 2020 après une année en sommeil en 2019.

Année	2015	2016	2017	2018	2019 (du 01/01 au 25/03/2019)
Nombre total de jours passés en réunions (réunions internes comprises) ou en formation temps de trajet compris	55	49	54	51	9 jours

Tableau 4 : Bilan annuel du temps passé en réunion et formation

Mois	Date	Heure	Objet	Structure organisatrice
Janv 1,5 jours	21-janv	AM	Inventaire ZH Canéjan	Canéjan
	30-janv	AM	Intervention Bdx Sciences Agro	Bdx Sciences Agro
	31-janv	M	Restitution projet étudiants	Université de Bdx
Fév 3 jours	04-févr	AM	Réunion SNC du Lignan	DREAL
	05-févr	M	Réunion Lagunes	D33
	05-févr	AM	Point SAGE Philippe Plisson	SMIDDEST
	27-févr	J	CoPil national MNEFZH	AFB
Mars 4,5 jours	04-mars	AM	Restitution programme lagunes D40	D40
	05-mars	AM	CLE	SMIDDEST
	06-mars	AM	Comité Régional Biodiversité	Région
	12-mars	J	Restitution programme Aménag'Eau	D33
	13-mars	AM	Intervention Master Ecologie	Université de Bdx
	18-mars	J	Restitution synthèse bouchon vaseux	SMIDDEST
25-mars	M	Projet d'aménagement commercial CCE	CCE	

Tableau 5 : Liste des réunions, colloques et formations suivies ou organisées en 2019

En vert : les réunions et événements relatifs à la Commission zones humides du SAGE

En bleu : les réunions et événements relatifs à la CLE ou à d'autres réunions du SAGE

#5/ ANALYSE DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES PREPARATION DES AVIS

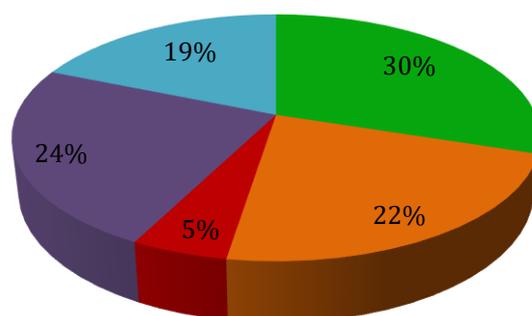
Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers d'autorisation environnementale (partie Loi sur l'Eau) des projets du territoire. Les volets « inondation » et « zones humides » sont soit analysés par les chargées de mission de ces thématiques, soit directement par l'animateur du SAGE selon la disponibilité de l'équipe et le niveau de technicité du dossier. L'animateur du SAGE coordonne la rédaction des notes de synthèse et proposition d'avis transmises, après validation du Président de la CLE, aux membres de la CLE ou du Bureau avant les réunions.

En 2019, 6 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis du bureau de la CLE et 4 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis de la cellule d'animation dans le cadre de la consultation préalable des services. Sur les dossiers pour lesquels le bureau de la CLE a dû rendre un avis :

- 1 a été considéré compatible et conforme au SAGE,
- 1 a été considéré compatible et conforme au SAGE, avec préconisations,
- 3 ont été considérés non compatibles et non conformes sous réserves,
- 1 a été considéré non compatible et non conforme,
- 3 ont fait l'objet de recommandations techniques de la cellule d'animation dans le cadre de la consultation préalable des services,
- 1 n'a pas pu faire l'objet d'analyse et d'avis dans le délai de la procédure

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE (ou bureau) a émis 80 avis sur des projets soumis à la Loi sur l'Eau (cf. figure ci-contre).

Avis de la CLE sur les dossiers soumis à la Loi sur l'Eau



- Compatible et conforme (24)
- compatible et conforme sous réserve(s) (18)
- Non compatible et non conforme (4)
- Non compatible et non conforme sous réserve(s) (19)
- Autre (15)

Plus de 50% des projets impactent des zones humides et les dossiers de demande d'autorisation sont souvent encore incomplets voire défectueux concernant la mise en œuvre de la démarche Eviter-Réduire-Compenser et la réalisation des inventaires (critère sol notamment).

#6/ MISE EN RESEAU – ANIMATION DU TERRITOIRE

Pour les enjeux :

- Environnement global,
- Préservation des habitats benthiques,
- Qualité des eaux superficielles et bon état écologique des sous-bassins versants,
- Ecosystème estuarien et ressource halieutique,

les actions menées par le SMIDDEST se sont focalisées en 2019 sur la présence de l'animateur/trice du SAGE aux réunions organisées par les porteurs de projets sur ces thématiques. Celles-ci sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Réunion	Lieu	Date
Comité de pilotage Aménag'Eau	Bordeaux	18 janvier
Comité technique du consortium MAGEST	Talence	24 janvier
Présentation du SAGE au Master 1 Sciences et Ecologie des Sols	Braud-et-Saint-Louis	12 mars
Conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais	La Rochelle	11 avril
Commission territoriale Littoral	Pessac	12 avril
Changement de poste arrivée de Valérie Briche, Départ de Clément Bernard (liste réunions avant 3 juin non exhaustive)		
Bureau de la CLE	Artigues-Près-Bordeaux	3 juin
COFIL du projet PHYTOCOTE – Université de Bordeaux – IRSTEA – Labex Cote	Villenave d'Ornon	12 juin
Réseau de suivi RCD RCO du Département de la Gironde	Bordeaux	21 juin
Restitution du projet REGARD	Bordeaux	25 juin
Commission thématique SAGE Garonne		25 juin
Visite Dragage – Grand Port Maritime de Bordeaux	Ambès	27 juin

Cellule de gestion de l'eau	Bordeaux	4 juillet
Réunion Bordeaux projet OIM Aéroport	Bordeaux	9 juillet
Conseil syndical SMIDDEST	Braud-et-saint-louis	10 juillet
Formation site internet	Bordeaux	18 juillet
Rencontre syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, du Blayais, Virvée et de la Renaudière	Blaye	24 juillet
COFIL syndicat Bassin versant de la Pointe Médoc	Gaillan Médoc	25 juillet
Rencontre fédération de pêcheurs de loisirs de Gironde	Beychac et Caillau	29 juillet
Entretien chargée de mission Zones humides	Braud-et-saint-Louis	30 juillet
Comptage nationale pêcheurs à pieds	Phare de Cordouan	2 aout
Rencontre Parc Naturel Marin de l'Estuaire	Marennes	6 aout
Prélèvement projet CONTROL	Saint-Macaire/Pauillac	7 aout
Rencontre syndicat bassin versant Centre Médoc	Pauillac	28 aout
Restitution Aménag'eau	Bordeaux	3 septembre
Cellule de gestion de l'eau	Bordeaux	5 septembre
Rencontre syndicat Mixte du bassin versant du ruisseau du Gua	Artigues-Près-Bordeaux	9 septembre
Restitution Etude MESage	Pessac	10 septembre
Réunion Mise à jour Plan d'Action Opérationnel Territorialisé	Bordeaux	10 septembre 17 septembre 1 octobre
Rencontre conservatoire du littoral	Bordeaux	18 septembre

Réunion AEAG disposition B42 du SDAGE	Bordeaux	23 septembre
COFIL Natura 2000 Parc Naturel Régional Médoc	Ordonnac	27 septembre
Réunion urbanisme Inventaire des zones humides de la ville de Canéjan	Canéjan	30 septembre
Rencontre IRSTEA	Bordeaux, Darwin	4 octobre
Rencontre syndicat bassin versant de la Pointe Médoc	Saint-Vivien- de-Médoc	9 octobre
Rencontre CPIE – CURUMA	Verdon-sur- mer	9 octobre
Interview CEREMA – M. Plisson. Politique zones humides	Braud-et- saint-Louis	11 octobre
Prélèvement projet CONTROL	Saint- Macaire/Pauill ac	14 octobre
Comité de pilotage ScoT Grand Cubzaguais	Bourg	16 octobre
Colloque projet URBEST	Bordeaux	17 octobre
Réunion partenariat GPMB - association des pêcheurs professionnels	Bordeaux	18 octobre
Mission inter estuaire	Visio Bordeaux	22 octobre
Rencontre service GEMAPI Communauté de communes de l'estuaire	Braud-et- saint-Louis	29 octobre
Comité de suivi mesures compensatoires – projet Brazza	Bordeaux	4 novembre
Comité syndical	Braud-et- saint-Louis	5 novembre
Réunion Bordeaux projet OIM Aéroparc	Bordeaux	5 novembre
Comité technique projet CONTROL_cours d'eau latéraux	Bordeaux, Darwin	8 novembre
Intervention formation DDTM _ autorisation environnementale	Bordeaux	12 novembre

Bureau de la CLE	Artigues-Près-Bordeaux	13 novembre
Comité suivi dragage Port La rochelle	La rochelle	14 novembre
Rencontre département Charente maritime	Rochefort	18 novembre
Séminaire marais littoraux	Le Teich	19 novembre
Rencontre bureau d'études Eaucéa (diagnostic et élaboration SAGE)	Toulouse	20 novembre
Restitution projet Phytocôte	Talence	21 novembre
Commission littoral agence de l'eau	Pessac	29 novembre
Retour d'expériences études renforcement des berges _ GPMB	Bordeaux	03 décembre
Restitution projet Biodiver'Cité	Bordeaux	06 décembre
Conseil gestion parc naturel marin estuaire	La rochelle	9 décembre
Conseil scientifique Estuaire	Pessac	10 décembre
Rencontre CATER ZH département de la Gironde	Bordeaux	11 décembre
Rencontre chambre d'agriculture Gironde	Bordeaux	12 décembre
Conférence Royan_biodiversité phare	Royan	13 décembre
Comité de pilotage bassin versant de la Livenne	Braud et saint louis	16 décembre
Conseil syndical SMIDDEST	Royan	18 décembre

La présence de l'animateur/trice à ces réunions permet également d'assurer un suivi et une représentation du SAGE dans les différents dossiers en cours sur le territoire.

#7/ SYNTHÈSE

L'année 2019 a été marquée par le changement d'animation pour le volet zones humides, le volet inondation et le volet animation du SAGE. Elle a aussi été marquée par l'arrivée d'une chargée de mission pollutions chimiques pour mener à bien un projet de deux années sur cette thématique déjà abordée entamée dans le SAGE Estuaire.

Courant 2019, la nouvelle équipe s'est donc approprié les sujets en cours, les objectifs et la stratégie développée jusqu'à présent et celle à développer pour les deux ou trois dernières années avant le projet de révision du SAGE à l'horizon 2022-2023.

Certains enjeux n'ont pas fait l'objet d'une animation spécifique de la part du SMIDDEST mais d'une coordination avec les acteurs portant ces thématiques (ressource halieutique) et d'autres au contraire ont été prédominants dans l'implication directe de l'équipe d'animation du SMIDDEST (zones humides, pollutions chimiques).

D'autre part, le temps passé à rédiger les projets d'avis suites aux saisies de la CLE pour les dossiers d'autorisation environnementale a été important et s'accroît notamment face aux stratégies de développement de la Gironde (par rapport au périmètre du SAGE).

Concernant le volet des Zones humides, l'année 2019 est notamment marquée par une baisse dans l'animation spécifique de l'enjeu "zones humides" du SAGE au regard des faits exposés ci-avant. Les réunions des différents groupes de travail seront donc à réamorcer en 2020 afin de redynamiser l'animation autour de l'enjeu « zones humides » et de faire émerger des actions pertinentes, issues d'une vision partagée de la préservation des zones humides.

Une nouvelle séquence de Matinées d'échanges pourrait avoir lieu en 2020 en lien notamment avec le retour des critères alternés dans la méthodologie de délimitation des zones humides (critères restaurés par la loi portant création de l'Office Français de la Biodiversité en juillet 2019 – l'AFB est ainsi devenue l'OFB en janvier 2020, résultat de la fusion entre l'AFB et l'ONCFS).

La programmation d'un 2nd Forum estuarien de lancement des JMZH début 2021 est en projet, le contenu de cet événement sera élaboré en 2020 en partenariat avec les acteurs concernés (BioSphère Environnement et le collectif Arpenteurs en Médoc). Le partenariat initié avec l'OFB se poursuivra en 2020 afin d'élaborer un document technique issu du travail sur la V2 de la MNEFZH. En parallèle, l'offre de formation à la MNEFZH proposée dans le sud-ouest par le Cerema et le FMA, à Bordeaux et Rochefort, sous l'impulsion du SAGE sera reconduite.

La Chargée de mission ZH poursuivra un travail de fond conséquent d'analyse des dossiers réglementaires, d'appui technique aux collectivités et de veille scientifique, technique et juridique.

Actions / Missions	2020											
	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Animation de la commission ZH	en continu											
Analyse des dossiers Loi sur l'Eau	Mission mesuelle au regard du nombre de saisines en nette augmentation											
Appui aux collectivités	mission ponctuelle en fonction des demandes et projets en cours											
Veille scientifique et technique	en continu											
Forum estuarien JMZH												
Elaboration du livrable "MNEFZH"												
SIGESTUAIRE : réflexion sur les ZH impactées par les IOTA depuis l'approbation du SAGE et les fonctionnalités perdues												
Participation à l'émergence d'un programme "lagunes"												
Elaboration d'un cahier des charges pour poursuivre l'identification des terrains situés en tête de bassin versant												
Préparation de la révision du SAGE												

Tableau 6 : Planning prévisionnel 2020 de l'animation ZH



Chapitre 2

PLAN D' ACTIONS DE PREVENTION CONTRE LE RISQUE INONDATION DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Animation du PAPI Estuaire de la Gironde

Cette opération a bénéficié du soutien financier de



1/ ANIMATION DU PAPI ESTUAIRE DE LA GIRONDE

// MISSION D'ANIMATION DU PAPI

Le SMIDDEST étant un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), la prévention du risque inondation fait partie de ses missions principales..

Le SMIDDEST, en tant que porteur du PAPI Estuaire de la Gironde, assure une mission d'animation et de coordination spécifique autour de l'enjeu « Inondation », assurée en 2019 par E.MOULIN. Dans le cadre du suivi et de l'animation du programme, plusieurs réunions ont été organisées :

- Comité technique du PAPI : le 5 mars 2019,
le 20 mai 2019,
le 24 septembre 2019.

Le SMIDDEST est également présent aux réunions de lancement et de suivi des différentes actions inscrites dans le PAPI, réalisées par les autres maîtres d'ouvrages (Bordeaux Métropole, SPIPA, SMBVAM, Département de la Gironde, SIBV Pointe Médoc). Il participe au suivi des actions non inscrites dans le PAPI, mais qui participent à la gestion du risque inondation sur l'estuaire et qui s'intégreront peut-être à un futur PAPI.

// MAITRISE D'OUVRAGE EN REGIE DE CERTAINES ACTIONS DU PAPI

En 2019, le SMIDDEST a lancé ou poursuivi 6 actions pour lesquelles il est maître d'ouvrage :

- ✓ Action 1.1 - « Communication et sensibilisation »- Newsletter du PAPI
- ✓ Action 1.2 et 1.8 - Mise à jour du RIG
- ✓ Action 1.5 - Pose de repères de crues
- ✓ Action 1.7 - Protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation - Diffusion d'un Guide Réflexe type REX Retour d'expérience
- ✓ Action 1.10 - Diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés inondables et des sites classés aux monuments historiques
- ✓ Action 5.3 - Adaptation des exploitations agricoles en zone inondable

De plus, le SMIDDEST continue son travail de coordination des actions à l'échelle de l'Estuaire en participant aux diverses réunions organisées par les Maîtres d'ouvrages des actions ou futures actions du PAPI. Il réalise également le suivi technique des actions 5.7 « Plan d'adaptation et de gestion du réseau des jalles du marais de la presqu'île d'Ambès pour l'évacuation des eaux d'inondations fluviales », 7.3 « Restauration des digues de la presqu'île d'Ambès et 7.11 «Protection du port de La Maréchale (Saint-Seurin-de-Cadourne)», menées par d'autres Maîtres d'Ouvrages

2/ PILOTAGE DU PAPI DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

// ACTION 1.1 - NEWSLETTER DU PAPI

L'objectif de la newsletter du PAPI a été validé lors du COPIL Communication du 16 Janvier 2017. Il s'agit d'une lettre d'information à destination des élus et partenaires au sens large sur l'avancement du PAPI. Il a été décidé que la newsletter serait diffusée aux membres du Comité de pilotage et du comité technique du PAPI, aux communes du territoire du PAPI (maire et services techniques), aux gestionnaires d'ouvrages ainsi qu'à diverses associations (riverains, protection de l'environnement, etc.).

La deuxième newsletter a été envoyée en Septembre 2019.



ORGANISATION D'UN ATELIER "VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT" SUR LA PRESQU'ÎLE D'AMBES

La commune d'Ambsès et Bordeaux Métropole soutenues par le Cerema ont mis en place cette démarche avec pour ambition le **développement de la culture du risque sur la presqu'île d'Ambsès** afin de renforcer la capacité de résilience de ce territoire particulièrement exposé. L'atelier s'est tenu le **13 avril 2018**.



[En savoir plus](#)



CREATION D'UNE ZONE REFUGE A SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Bordeaux Métropole a lancé en 2017 une étude ayant pour objectif de déterminer la **vulnérabilité** et les **besoins en zone refuges des habitants**. L'objectif a été de raisonner sur l'ensemble du territoire de la Presqu'île d'Ambsès puis de proposer un schéma d'implantation de ces zones refuges, mutualisées à un bâtiment ou équipement existant pour une meilleure appropriation et utilisation par la population. Cette étude vise une portée opérationnelle puisque la première zone refuge a été inaugurée en février 2019 dans le cadre de l'extension du groupe scolaire de St Vincent de Paul.

[En savoir plus](#)

// ACTION 1.2 et 1.8 – AMELIORER LE REFERENTIEL INONDATION GIRONDE (RIG)

Le RIG est un outil d'aide à la décision vis-à-vis des orientations globales et locales d'aménagement, fondé sur une connaissance précise des caractéristiques morphologiques du territoire et une modélisation hydraulique des principaux phénomènes dynamiques de crue influençant directement les inondations.

L'objectif de l'action 1.8 du PAPI est de :

- Pérenniser et mettre à jour la base de données du RIG
- Améliorer le modèle du RIG pour le rendre le plus fidèle à la réalité possible

La base de données est agrémentée de nouvelles données de manière systématique dès lors qu'une étude est réalisée sur l'estuaire.

Une nouvelle mise à jour du RIG est nécessaire afin que le référentiel représente de manière la plus précise le risque inondation sur l'estuaire. Pour cela, il va être nécessaire de construire un nouveau modèle hydraulique actualisé en intégrant de nouvelles conditions limites. Pour se faire, en 2019 plusieurs réunions ont permis d'affiner le projet du RIG2020 avec le CEREMA, en concertation avec les membres du COTECH du PAPI.

Montant de l'opération : 150 000 € TTC

Financement : FPRNM 75 000 €, SMIDDEST 75 000 € TTC

Durée : 24 mois, de 2020 à 2022

// ACTION 1.5 - POSE DE REPERES DE CRUES

Pour conserver la mémoire locale des crues et faciliter la prise de conscience du risque inondation pour les habitants, l'opération consiste à mettre en place des repères de crues sensibilisateur sur les communes bordant l'estuaire, pour les événements de 1999 et 2010, qui constituent les plus hautes eaux connues sur le territoire.

Ces repères seront accompagnés de panneaux explicatifs sur le risque inondation.

Le nombre de communes ciblées pour le développement de cette action est de 17. Chacune des communes a été rencontrée. Le projet de panneau explicatif et sa conception leur ont été présentés.

Les repères et les panneaux explicatifs seront posés courant 2020.

Montant de l'opération : 30 000 € TTC

Financement : FPRNM 15 000 €, SMIDDEST 15 000 € TTC

Durée : Toute la durée du PAPI

Les repères de crue
— La mémoire du risque inondation —

Qu'est ce qu'un repère de crue ?
La pointe de la flèche correspond à la hauteur d'eau maximum atteinte lors de la tempête Martin.

Les repères de crues permettent de garder une trace matérielle de la tempête Martin survenue le 27 décembre 1999.

Ils favorisent :

- L'entretien de la mémoire collective et la culture du risque
- L'information à la population du risque possible
- La sensibilisation au phénomène d'inondation.

Témoignage historique des niveaux d'eau atteints, les repères matérialisent le souvenir de ces événements, que le temps peut parfois effacer. Ils permettent de ne pas oublier afin d'être prêts pour les inondations à venir.

La tempête Martin

Un bilan très lourd sur le département de la Gironde

3 décès
400 000 foyers sans électricité
18 millions de m³ de forêt abattue
1,5 milliard d'euros de dégâts (sur l'ensemble du territoire français)

Le 27 décembre 1999, Plassac a été très touchée par le passage de la tempête Martin.
© Christian Michel

Cartographie de la zone inondable à Plassac et localisation du repère de crue.

S'informez sur les risques dans sa commune :
- En mairie
- Sur Internet : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Exemple de panneau explicatif

// ACTION 1.7 - Protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation - Diffusion d'un Guide Réflexe type REX (Retour d'expérience)

Pour améliorer la compréhension des phénomènes d'inondation sur l'estuaire et analyser plus précisément la vulnérabilité du territoire, les catastrophes du passé servent d'outils de référence pour anticiper les catastrophes futures. Ainsi, juste après une catastrophe, il apparaît primordial de quantifier les impacts et les dégâts constatés afin d'avoir une meilleure connaissance des aléas et des risques associés.

Le SMIDDEST a participé aux échanges concernant le travail du CEREMA lancé, sous l'impulsion du ministère de la Transition écologique et solidaire, autour de l'élaboration d'un guide méthodologique sur le Retour d'expérience après une crue.

Cette action nécessite de trouver des relais auprès des syndicats, communes EPCI et des structures GEMAPIENNE, pour réaliser après un événement un repérage des laisses de crues. Une action de communication a été réalisée lors d'un Cotech du PAPI afin de sensibiliser les gémapiens aux relevés de débordements et de laisses de crue.

// ACTION 1.10 –Diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés inondables et des sites classés aux monuments historiques

L'objectif de ce travail est d'identifier les bâtis isolés vulnérables aux inondations sur l'ensemble de l'estuaire, travail initié au cours du PAPI d'intention. La vulnérabilité sera estimée en fonction de la configuration de chaque bâti et au regard des paramètres hydrauliques du secteur environnant.

En fonction des résultats de l'étude, il sera proposé des solutions de réduction de la vulnérabilité au cas par cas et un accompagnement sera proposé aux volontaires dans leur démarche d'acquisition de mesures structurelles.

Le marché a été lancé au cours du premier trimestre de 2019. L'action a été réalisée en suivant.

Le bureau d'études choisi a donc réalisé un diagnostic sur plus de 2000 bâtiments et à déterminer leur vulnérabilité en fonction de la hauteur qui concerne le bâti et la présence ou non d'une zone refuge. Ainsi, les bâtis les plus vulnérables ont été répertoriés. Ces résultats seront transmis aux collectivités de l'estuaire afin qu'elles décident, ou non, de réaliser des diagnostics plus approfondis de ces bâtis afin de leur proposer des solutions de réduction de la vulnérabilité au cas par cas.

Le volet concernant, les monuments historiques a démarré avec la rédaction du CCTP. Les monuments les plus vulnérables bénéficieront d'un diagnostic approfondi de leur structure.

Montant de l'opération : 50 000 €TTC

Financement : FPRNM 25 000 €, SMIDDEST 25 000 €TTC

Durée : 2018-2020

// ACTION 5.3 – Adaptation des exploitations agricoles au risque inondation

L'activité agricole occupe une place importante sur le territoire estuarien et notamment au sein des zones inondables. Or, l'activité, comme toute activité économique, est plus ou moins vulnérable en fonction de nombreuses spécificités (localisation, type d'activité, type de bâtiment...).

Il est donc apparu nécessaire d'évaluer la vulnérabilité de l'activité agricole au regard du risque inondation. La particularité de l'estuaire est d'être soumis à des inondations fluvio-maritimes dont il faut analyser l'impact sur l'activité en fonction de différents paramètres et notamment la salinité des eaux de débordement. Après avoir étudié cet impact, il sera proposé des mesures de réduction de la vulnérabilité sur l'activité (étude de faisabilité technique et économique de ces propositions) et seront analysées les opportunités de développement de l'activité.

En 2019, des contacts ont été pris avec les chambres d'agriculture de Gironde et de Charente-Maritime dans le but de développer cette action en partenariat avec elles, afin d'assurer la pérennité de cette action auprès du monde agricole.

Montant de l'opération : 40 000 €TTC

Financement : FPRNM 20 000 €, SMIDDEST 20 000 €TTC

Durée : 2019-2021

3/ EXPERTISES ET ECHANGES TECHNIQUES AUTOUR DE LA GESTION DU RISQUE INONDATION

Enfin, afin de valoriser les compétences de l'équipe et pour répondre à son rôle d'animateur et d'ensemblier sur l'Estuaire, la Cheffe de projet PAPI du SMIDDEST continue d'assurer des expertises et échanges techniques sur la thématique avec les différents partenaires de l'Estuaire.

// EXTRACTION DE DONNEES DU RIG

Les données issues du RIG (propriété du SMIDDEST) doivent être systématiquement utilisées dans toutes les études réglementaires d'aménagement en lit majeur de l'estuaire. Dans ce cadre, le SMIDDEST assure gratuitement l'extraction et la fourniture des données pour tous les maitres d'ouvrages sauf l'Etat (pris en charge par le CEREMA). Le SMIDDEST a élaboré une convention de mise à disposition des données du RIG aux maitres d'ouvrages qui effectuent des études hydrauliques sur le territoire estuarien. Elle permet de fournir des données d'entrées du modèle (maillage, topographie et condition aux limites) sous certaines conditions (notamment un engagement de remise des données acquises).

En 2019, des jeux de données ont été fournis au Syndicat de bassin versant de la Pointe Médoc et à la Communauté de communes du Médoc Atlantique, afin de réaliser leurs études sur leur système d'endiguement. Ponctuellement, des données peuvent être mises à disposition des collectivités pour des questions précises.

// INSTRUCTION DES DOSSIERS LOI SUR L'EAU

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau) des projets du territoire. La partie « inondation » est analysée par le chargé de mission de cette thématique.

En 2019, 2 dossiers ont fait l'objet d'une analyse concernant cette thématique. Ils sont présentés ci-dessous, ainsi que l'avis donné pour chaque dossier :

Dossiers instruits	Avis
Projet de création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) dans le plan d'eau de Florimond sur la commune de Blanquefort	Impossibilité de rattacher le projet à des dispositions du SAGE, mais courrier envoyé à la DREAL avec précisions de vigilance à regarder suite à l'analyse technique
Plan d'épandage des digestats issus de l'unité de méthanisation TERRES D'AQUITAINE (33)	Avis d'incompatibilité et de non conformité

// SUIVIS D'ETUDES ET ECHANGES TECHNIQUES

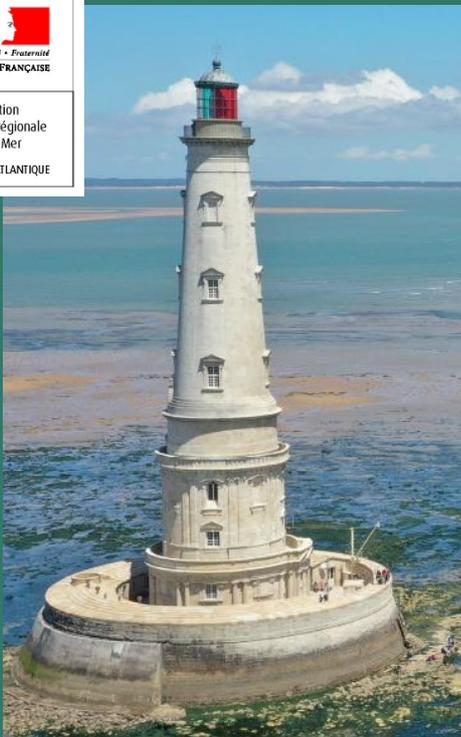
En tant qu'EPTB et propriétaire du RIG, le SMIDDEST est sollicité pour participer à de nombreuses réunions, en dehors de celles déjà organisées pour les actions du PAPI:

- Suivi des comités techniques de l'AMC et des réunions de gouvernance relatives au système d'endiguement qui s'étend de Mortagne-sur-Gironde (17) à Blaye (33)
- Suivi des comités techniques de l'étude de préfiguration du système d'endiguement sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau
- Suivi des comités techniques du SCOT sur le territoire de 3 Communautés de Communes (Fronsadais, Grand Cubzaguais, Latitude Nord Gironde)
- Accompagnement de la rédaction du CCTP pour une étude d'opportunité du classement des systèmes d'endiguement de la CDC du Grand Cubzaguais
- Participation aux journées de l'AFEPTB.



Chapitre 3

GESTION DU PHARE DE CORDOUAN



RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Gestion du phare de Cordouan

1/ GESTION TOURISTIQUE

La saison 2019 au phare s'est très bien déroulée, le bilan est positif et aucun incident n'est à déplorer.

EN BREF ...

24 570 visiteurs

252 127 € de recettes d'entrées

Nouvelle grille tarifaire

Mise en place de la concession de service

Candidature à l'inscription au Patrimoine Mondial, pour la France

Cordouan phare de l'année pour l'Association Internationale de la Signalisation Maritime

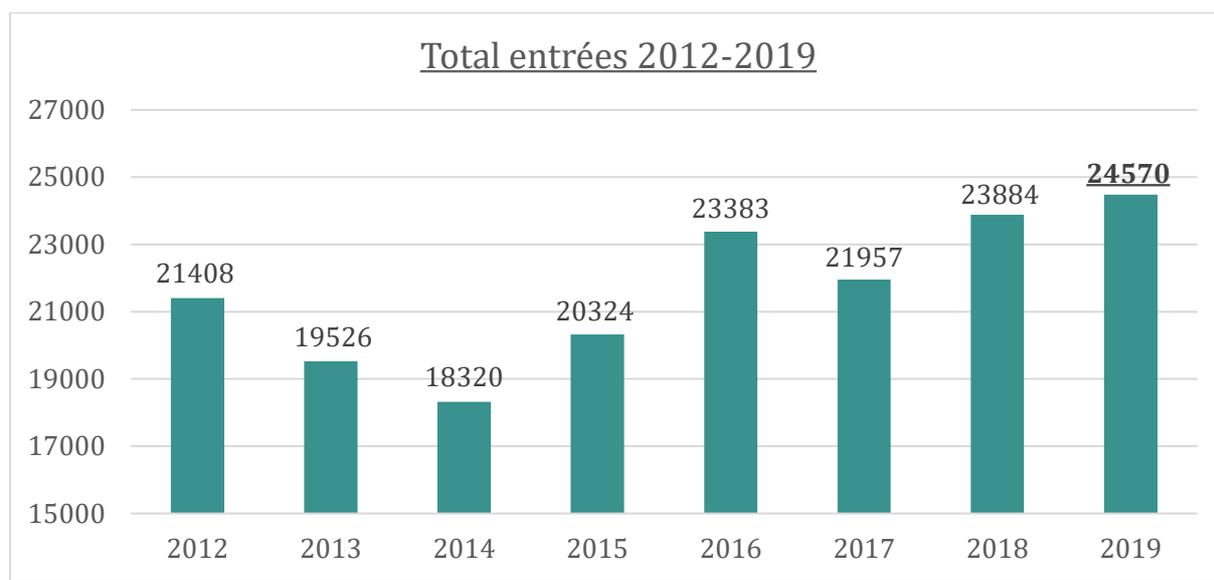
// LA SAISON TOURISTIQUE

Le phare a été ouvert au public du 06 avril au 03 novembre 2019. L'année a été marquée par la mise en place du nouveau système de desserte : la concession de service. Deux opérateurs ont ainsi assuré l'acheminement des visiteurs depuis les ports du Verdon-sur-Mer (Vedettes La Bohême) et de Royan (Croisières La Sirène).

§ FREQUENTATION

- **Une fréquentation en hausse**

L'augmentation constante du nombre d'entrée depuis 2017 se confirme. La saison 2019 a enregistré un niveau de fréquentation élevé. C'est la meilleure saison depuis que le SMIDDEST a entièrement repris la gestion touristique du site en 2012. 24 478 visiteurs ont été enregistrés sur le site.



Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- les bonnes conditions météorologiques
 - les actions de communication et les nombreux accueils réalisés sur le phare durant la saison
 - la couverture presse suite à l'annonce du dépôt de la candidature du phare au Centre du Patrimoine Mondial
 - la mise en place du nouveau système de desserte du site.
- **Un étalement de la fréquentation sur l'ensemble de la saison**

Plus de 50% des entrées sont réalisées pendant la haute saison (juillet/août), ce qui est moins important qu'en 2018. Il y a en revanche une très forte augmentation sur le mois de juin (43% de plus qu'en 2018) et une légère hausse pour le mois de septembre.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AVRIL	811	641	838	1095	1231	777	358	773
MAI	2514	1642	1677	1971	1951	1947	2735	2482
JUIN	2702	2927	2657	3197	2648	2899	2700	3867
JUILLET	5124	5105	4537	5360	5748	5089	5663	5160
AOUT	6221	5948	5294	5876	7378	7474	7855	7094
SEPTEMBRE	3552	2948	2784	2419	3458	2907	4090	4596
OCTOBRE	484	315	533	406	969	834	483	598
TOTAL SAISON	21 408	19 526	18 320	20 324	23 383	21 927	23 884	24 570

Tableau 7 : Total d'entrées par mois 2012-2019

La mise en place d'une tarification différenciée basse saison/haute saison peut expliquer cette tendance à l'étalement de la fréquentation. Le mois d'août est toujours une période de forte affluence au phare, néanmoins, les visiteurs apprécient de plus en plus venir sur les ailes de saison. Cela s'explique par les conditions météorologiques qui restent très favorables en juin et septembre.

§ DESSERTE

- **Un nouveau système de desserte : la concession de service**

En 2018, le SMIDDEST a procédé au lancement d'un marché public pour l'organisation de la desserte régulière du phare. Il s'agissait d'encadrer la mise en tourisme du site pour assurer une meilleure maîtrise du développement touristique et pour garantir une qualité de service. Trois lots avaient été proposés pour permettre des départs depuis les trois ports principaux : Le Verdon-sur-mer, Royan et Meschers-sur-Gironde. Ce dernier s'est trouvé infructueux à l'issue de la procédure.

Les deux concessionnaires ayant remporté le marché pour une durée de trois ans (2019-2021) sont les suivants :

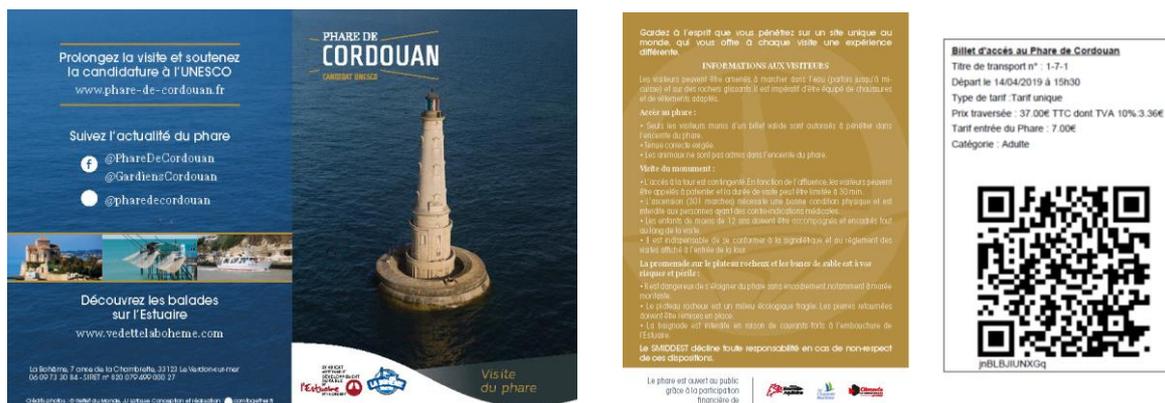
- Vedettes La Bohème au Verdon-sur-mer (Port Médoc)
- Croisières La Sirène à Royan.

Ils disposent tous les deux d'un chaland amphibie leur permettant d'accéder plus facilement au site.

Les sociétés de bateaux-taxis (type Cordouan Express) ou les voiliers (type La Galantaise de croisières) ont dû être exclues du système car les Navires à Usage Commercial (NUC) de moins de 12 places ne sont pas autorisés à assurer une desserte régulière selon la réglementation maritime.

Cette première année était décisive pour la mise en route du système. Il y a eu de nombreux changements dans l'organisation des visites. Une billetterie en ligne a été créée. La plateforme permet de gérer en direct les quotas de tickets mis à disposition des concessionnaires, les horaires de départ des navires et de voir en temps réel le nombre de tickets vendus pour anticiper l'organisation des groupes au phare.

Les concessionnaires peuvent imprimer uniquement la quantité de tickets nécessaire en fonction du nombre de clients (impression préalable, par le SMIDDEST, de tickets qualitatifs comprenant un encart vierge destiné à l'impression de QR Codes par le concessionnaire – cf. *visuel ci-dessous*). Le contrôle des tickets se fait alors par scan par le concessionnaire au moment de l'embarquement puis par les gardiens à l'arrivée sur site.



Modèle ticket d'entrée au phare recto/verso - concessionnaire

La concession de service garantit par ailleurs un niveau de recettes minimum au SMIDDEST. En effet, chaque concessionnaire s'est engagé à verser en 2019 un minimum de 70 000 € pour Les Croisières La Sirène et de 75 000 € pour Les Vedettes La Bohême.

Total entrées par concessionnaire 2019	Vedettes La Bohême			Croisières La Sirène		
	Tickets vendus	Tickets Invendus*	Facturation	Tickets vendus	Tickets Invendus*	Facturation
AVRIL	309	0	2 140 €	441	0	3 087 €
MAI	1029	30	6 730 €	1442	6	9 518 €
JUIN	1597	26	10 573 €	2215	72	15 212 €
JUILLET	2347	61	32 750 €	2675	17	36 665 €
AOÛT	3339	145	47 740 €	3514	6	49 205 €
SEPTEMBRE	2045	40	12 356 €	2488	10	15 664 €
OCTOBRE	253	0	1 743 €	328	0	2 296 €
TOTAL SAISON	10919	302	114 032 €	13103	111	131 647 €
TOTAL BASSE SAISON	5233	96	33 542 €	6914	88	45 777 €
TOTAL HAUTE SAISON	5686	206	80 490 €	6189	23	85 870 €

Tableau 8 : Total d'entrées par concessionnaire en 2019

* Chaque concessionnaire bénéficie d'un quota garanti de tickets pour chaque marée (réservation gratuite non facturée en cas d'invendu). Lorsque le concessionnaire réserve des tickets au-delà de ce quota, les tickets invendus lui sont facturés au tarif le plus bas de la saison concernée (5 € en basse saison et 10 € en haute saison).

Le bilan est particulièrement positif car les objectifs ont largement été atteints.

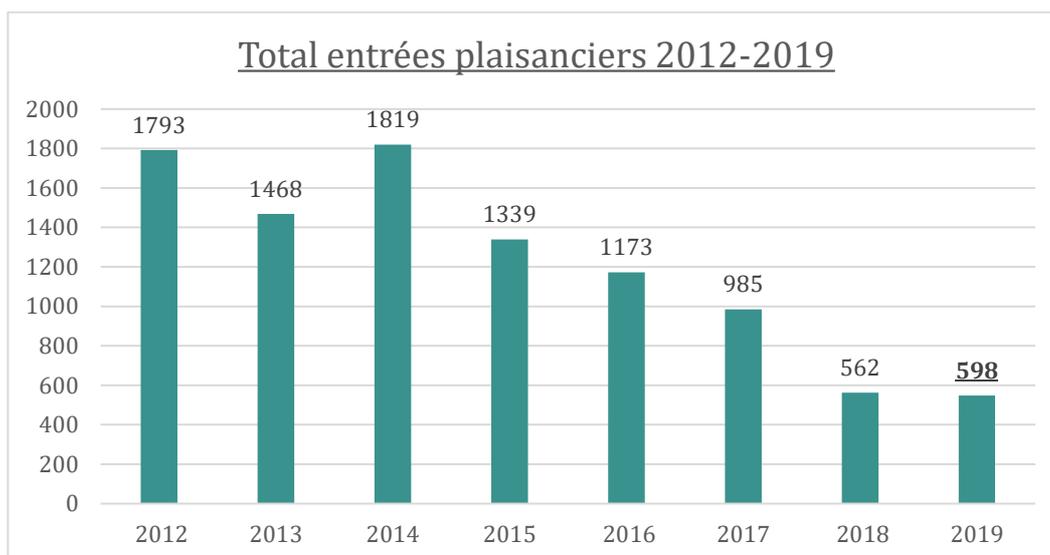
Les entrées concessionnaires s'élèvent à 24 022, soit 98% du total des entrées sur l'ensemble de la saison. La répartition des entrées entre les concessionnaires est, quant à elle, relativement équilibrée (45,5% pour Vedettes La Bohême et 54,5% pour Croisières La Sirène).

- **Peu d'entrées plaisanciers**

Les plaisanciers sont les personnes débarquant sur le site par leur propre moyen et sans utiliser les navettes des concessionnaires. Ils se présentent directement à l'entrée du phare pour acheter leur ticket auprès du gardien. En cas de forte affluence, ces personnes peuvent être amenées à patienter à l'extérieur de l'enceinte (15 à 45 mn). Dans le pire des cas, le gardien peut refuser l'accès s'il juge impossible de garantir à chaque visiteur un temps d'accès minimum de 30mn ou si l'arrivée des visiteurs est trop tardive par rapport à l'heure de basse mer.

Les bancs de sable ne cessent de se déplacer au grès des tempêtes hivernales et du fort courant à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde. Depuis 2017, le chenal d'accès se trouvant à l'intérieur des bancs de Cordouan s'est refermé rendant l'accès au site plus difficile. Le nombre de visiteurs plaisanciers a donc fortement diminué ces dernières années pour atteindre les 598 en 2019.

La part des entrées plaisanciers ne représente que 2% du total des entrées sur l'ensemble de la saison.



§ UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

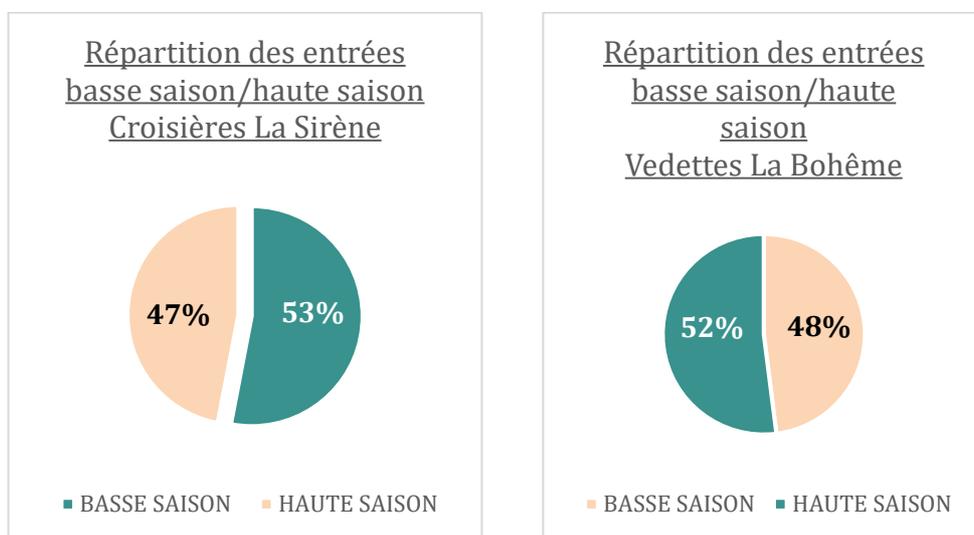
Dans le cadre du projet de concession de service, le syndicat a lancé une réflexion sur la politique tarifaire. Plusieurs objectifs étaient visés :

- étaler la fréquentation sur les ailes de saison
(un tarif unique moins élevé qu'en haute saison et un tarif de groupe)
- faciliter l'accès aux jeunes générations
(un tarif pour les groupes scolaires et la limite d'âge des enfants pour le tarif réduit en haute saison qui passe de 12 à 16 ans)
- rendre plus accessible le site aux habitants de proximité
(un tarif unique moins élevé en basse saison).

Tarifs 2019-2021	Entrée au phare	Traversée Vedettes La Bohême	Traversée Croisières La Sirène
BASSE SAISON (hors juillet/août)			
Tarif unique	7 €	37 €	36 €
Tarif groupe (20 pers. minimum)	6 €	36 €	34 €
Tarif scolaires	5 €	25 €	24 €
HAUTE SAISON (juillet/août)			
Tarif plein	15 €	34 €	34 €
Tarif réduit (enfant - 16 ans)	10 €	32 €	33 €

Tableau 9 : Tarifs 2019-2021

Cette nouvelle grille tarifaire semble convenir davantage au public de la rive droite. Le concessionnaire au départ de Royan a en effet réalisé plus d'entrées en basse saison qu'en haute saison.



Lors de la rencontre annuelle avec les concessionnaires pour faire le bilan de la saison, le concessionnaire au départ du Verdon-sur-mer a fait part au SMIDDEST de ses difficultés quant aux nouveaux tarifs. En basse saison, sa zone de chalandise est beaucoup moins fournie que du côté royannais. En haute saison, en revanche, il y a une manne touristique importante sur le littoral atlantique et en Médoc. Le tarif plus élevé en haute saison l'impacte donc davantage.

§ ORGANISATION DES VISITES

L'organisation des visites s'articule autour de trois points clés : qualité de l'accueil et de la visite / sécurité / gestion des flux. Une équipe est dédiée à la mise en œuvre de cette organisation.

En basse saison, deux gardiens assurent seuls l'accueil, les visites et la gestion des flux. Un agent accueil/sécurité est envoyé en renfort sur site les weekends de mai, juin et septembre, et les jours de forte affluence.

En haute saison, en plus des deux gardiens, deux agents accueil/sécurité sont présents tous les jours pour permettre de fluidifier au maximum les visites tout en assurant le respect des quotas (49 personnes maximum en simultanée dans la tour).



© Quentin Salinier - SMIDDEST



© Quentin Salinier - SMIDDEST

§ BOUTIQUE

Un bilan spécifique sera réalisé début 2020 une fois la vente par correspondance des médailles de la Monnaie de Paris clôturée pour l'année 2019.

// LES PROJETS DE MEDIATION

Depuis 2015, le SMIDDEST attache une grande importance à la médiation. Il s'agit d'intéresser le public et de partager les connaissances. Sur site et compte-tenu des contraintes de visite, la médiation humaine est au cœur du dispositif. Le visiteur est plongé dans un univers maritime, isolé. La scénographie est volontairement très épurée pour laisser la part belle à la rencontre avec le monument et son environnement. La traversée en bateau fait partie de ce processus d'immersion. Les gardiens qui vivent au phare accueillent les visiteurs et leur présentent en quelques mots le monument, son environnement et l'organisation de la vie sur place. L'approche humaine prend tout son sens dans ce contexte.

§ LES OUTILS DE MEDIATION SUR SITE

Différents outils de médiation permettent aux visiteurs d'acquérir des clés de lecture pour comprendre l'histoire du phare, son contexte, son évolution, etc. :

- un livret de visite (traduit en anglais et en allemand) pour guider le visiteur tout au long du parcours



- des panneaux d'interprétation dans la couronne (traduit en anglais) pour approfondir quatre thématiques importantes liées à Cordouan (la position stratégique à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, les hommes qui font ou ont fait l'histoire du phare, l'exceptionnelle architecture du monument, l'exemplarité de Cordouan dans l'histoire des phares).

La sentinelle de la Gironde

The Gironde sentinel

Depuis le Moyen Âge, marins et cartes insistent sur les dangers de l'entrée de la « rivière de Bordeaux ». Une de nos cartes anciennes du siècle de la Gironde avec la route de l'océan, à l'origine de la formation d'une barrière de bancs de sable situés à l'embouchure de la Gironde.

« About the Middle Ages, sailors and cartographers had identified the entrance to the Gironde as a dangerous area. A historical map of the Gironde estuary with the route of the ocean, at the origin of the formation of a barrier of sand banks located at the mouth of the Gironde »

Une embouchure dangereuse

Le phare de Cordouan est construit sur un banc de sable au milieu de l'estuaire de la Gironde. C'est un lieu très dangereux pour les navires. Les cartes marines du XVIIIe siècle insistent sur les dangers de l'entrée de la « rivière de Bordeaux ».

Cordouan : le phare de Bordeaux

Le phare de Cordouan est construit sur un banc de sable au milieu de l'estuaire de la Gironde. C'est un lieu très dangereux pour les navires. Les cartes marines du XVIIIe siècle insistent sur les dangers de l'entrée de la « rivière de Bordeaux ».

LE SAVAIS-TU ?

Le phare de Cordouan est construit sur un banc de sable au milieu de l'estuaire de la Gironde. C'est un lieu très dangereux pour les navires. Les cartes marines du XVIIIe siècle insistent sur les dangers de l'entrée de la « rivière de Bordeaux ».

Les hommes de Cordouan

The men of Cordouan

Si le phare de Cordouan est aujourd'hui un monument remarquable du point de vue de l'histoire de l'architecture et des techniques d'éclairage des phares, il a été construit par des hommes qui, au fil des siècles, ont dévoué leur génie.

The Cordouan Lighthouse today is a remarkable monument from the point of view of the history of architecture and lighthouse lighting techniques and it was built by men who, over the centuries, dedicated their genius.

1766-1771

Augustin Fresnel, le scientifique au rayonnement international

Augustin Fresnel est un scientifique français qui a révolutionné le monde de l'éclairage public et des phares. Ses travaux ont permis de construire des phares plus sûrs et plus économiques.

1759-1766

Louis de Foix, le créateur du phare

Louis de Foix est un homme d'État français qui a initié la construction du phare de Cordouan. Il a été nommé directeur de la construction de Cordouan en 1759.

1766-1771

Joseph Teulière, l'ingénieur de la rénovation

Joseph Teulière est un ingénieur français qui a supervisé la rénovation du phare de Cordouan en 1766-1771. Il a été nommé directeur de la construction de Cordouan en 1766.

LE SAVAIS-TU ?

Le phare de Cordouan est construit sur un banc de sable au milieu de l'estuaire de la Gironde. C'est un lieu très dangereux pour les navires. Les cartes marines du XVIIIe siècle insistent sur les dangers de l'entrée de la « rivière de Bordeaux ».

Une architecture d'exception

An exceptional architecture

Sans l'impulsion de roi Louis XV (1715-1774), Cordouan fait passer comme une véritable révolution depuis à l'architecture remarquable et unique pour un phare. En l'honneur de son président, ses architectes proposent donc des formes architecturales diverses.

Without the impulse of King Louis XV (1715-1774), Cordouan makes a real revolution in architecture, remarkable and unique for a lighthouse. In honor of its president, its architects propose diverse architectural forms.

Le phare de Louis de Foix (1759-1766), une architecture aux influences italiennes marquées

Le phare de Louis de Foix est un exemple de l'architecture néoclassique. Il est inspiré des formes architecturales italiennes.

La surélévation de Joseph Teulière (1766-1771), chef-d'œuvre de séduction

Joseph Teulière a surélevé le phare de Cordouan pour le rendre plus imposant et séduisant. Cette surélévation est un chef-d'œuvre de séduction.

LE SAVAIS-TU ?

Le phare de Cordouan est construit sur un banc de sable au milieu de l'estuaire de la Gironde. C'est un lieu très dangereux pour les navires. Les cartes marines du XVIIIe siècle insistent sur les dangers de l'entrée de la « rivière de Bordeaux ».

L'âge d'or des phares (1750-1900)

The golden age of lighthouses

À la fin du XVIIIe siècle, l'éclairage côtier était encore clairsemé, mais certains types furent alors dans le monde. Le phare de Cordouan est un exemple de l'architecture remarquable et unique pour un phare.

At the end of the XVIIIth century, coastal lighting was still sparse, but some types were then in the world. The Cordouan Lighthouse is an example of remarkable and unique architecture for a lighthouse.

Des innovations de positionnement

Les innovations de positionnement des phares ont permis de mieux protéger les côtes et les navires.

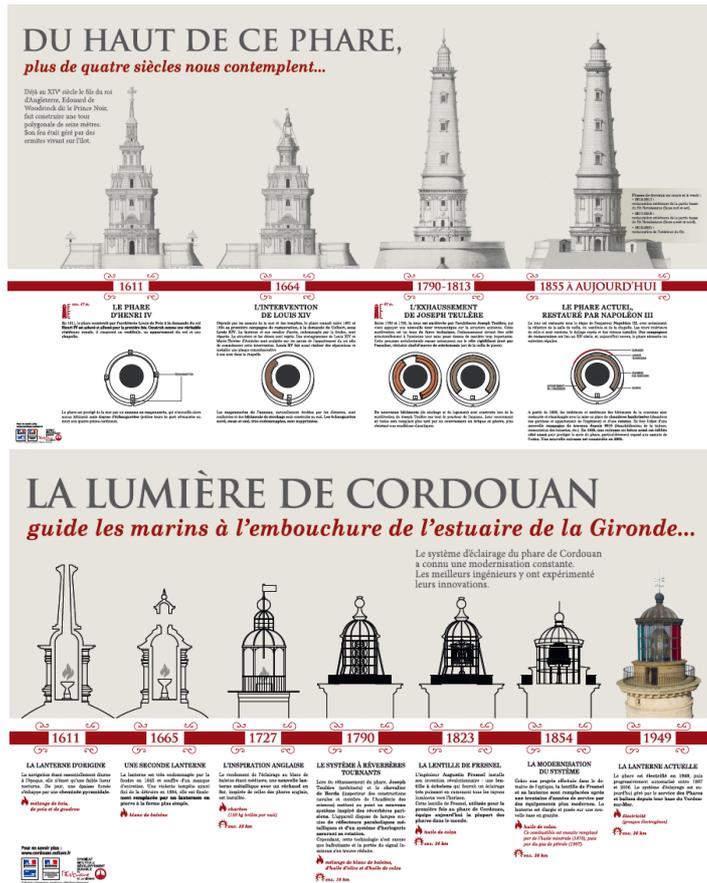
De nouveaux principes constructifs

Les nouveaux principes constructifs ont permis de construire des phares plus sûrs et plus économiques.

LE SAVAIS-TU ?

Le phare de Cordouan est construit sur un banc de sable au milieu de l'estuaire de la Gironde. C'est un lieu très dangereux pour les navires. Les cartes marines du XVIIIe siècle insistent sur les dangers de l'entrée de la « rivière de Bordeaux ».

- deux panneaux supports dans le vestibule (rez-de-chaussée) pour expliquer l'évolution architecturale du monument et l'évolution de la lanterne de son premier allumage en 1611 à aujourd'hui. Les gardiens s'appuient sur ces panneaux pour illustrer leur commentaire de présentation.



- une salle d'exposition de 12 m² pour élargir le propos, prendre de la hauteur. Après l'exposition « Paysages et biodiversité de l'estuaire de la Gironde » mise à disposition par le CREN Poitou-Charentes en 2018, en 2019 une exposition photographique « Regards croisés sur l'estuaire » réalisée par l'association médocaine ALEA (Art Littorale et Environnement) a été proposée.



- un jeu de piste pour les familles (chasse au trésor) pour découvrir le phare en s'amusant (en vente 2€ [prix de la médaille de la Monnaie de Paris offerte en récompense] à la boutique du 1^{er} juillet au 31 août)

§ LES ACTIONS DE DECOUVERTE DU PLATEAU ROCHEUX

Depuis 2012, lors des grandes marées, des actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques de pêche à pied sont organisées sur l'estran.

La pratique ayant fortement diminué depuis quelques années et dans le but d'intéresser le public au patrimoine naturel exceptionnel de Cordouan, le SMIDDEST organise chaque année depuis 2018 une journée de découverte de la biodiversité avec le CPIE Marennes Oléron (IODDE). Cette journée a eu lieu le jeudi 1^{er} août. Les visiteurs viennent principalement pour le monument mais ils font preuve d'un grand intérêt pour l'environnement. Ces actions de découverte seront donc poursuivies et renforcées en 2020.



© Delphine Trentacosta



© Delphine Trentacosta

Le SMIDDEST a également participé à l'opération de comptage national des pêcheurs à pied le vendredi 02 et le samedi 03 août :

- vendredi 02 août – coefficient 103 – 15 pêcheurs comptabilisés
- samedi 03 août – coefficient 104 – 26 pêcheurs comptabilisés.

§ LE PROGRAMME PEDAGOGIQUE POUR LES SCOLAIRES

Depuis 2016, le SMIDDEST fait du public scolaire une de ses priorités. Une nouvelle formule de visite pour les 6-11 ans, la chasse au trésor, a été expérimentée au printemps 2016 pour les quelques classes ayant déjà réservé une visite. Un groupe de travail a ensuite été mis en place pour développer une offre pédagogique adaptée. Le SMIDDEST a fait appel à des professionnels de l'Education Nationale (enseignants et conseillers pédagogiques des deux rives) ainsi qu'à l'Association des phares de Cordouan et de Grave.

Une offre pour le cycle 2 (CP-CE1-CE2) et pour le cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}), a ainsi été élaborée en cohérence avec les programmes de l'Education Nationale. Ce programme a pour objectif de répondre au mieux aux attentes des enseignants. Il s'agit d'une offre « à la carte » qui permet à chacun de choisir sa formule et de s'appuyer sur les outils mis à leur disposition.

Pour préparer/prolonger la visite :

- Le livret pédagogique

Il est distribué gratuitement à chaque élève sur demande pour tous les groupes qui ont réservé une visite du phare. C'est un cahier illustré à compléter en classe. Le contenu est ludique et adapté aux enfants. Le livret permet de découvrir le phare en abordant différentes thématiques en lien avec les programmes de l'Education Nationale.

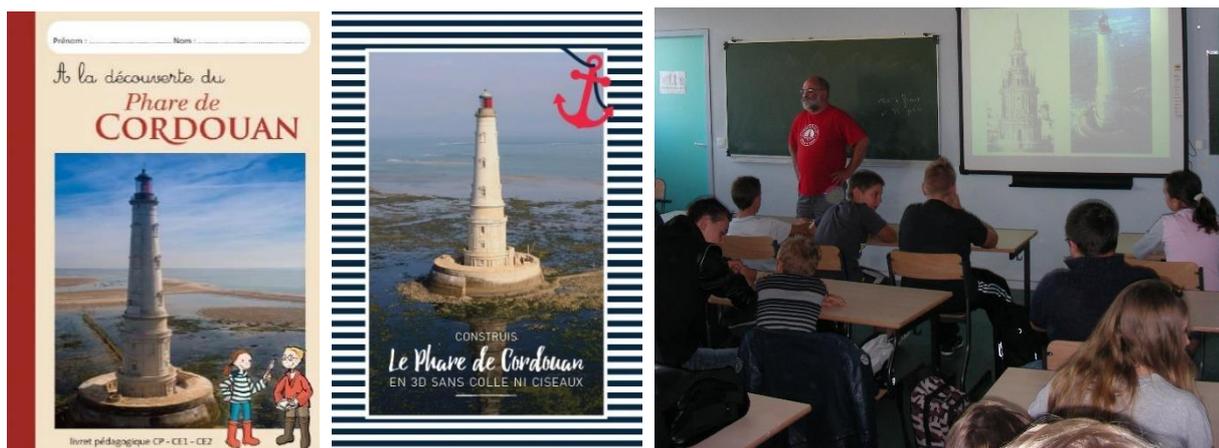
- Le livret maquette-jeux

Il est distribué gratuitement à chaque élève sur demande pour tous les groupes qui ont réservé une visite du phare. Le livret permet de construire une maquette du phare sans colle ni ciseaux.

- La présentation du phare en classe

L'Association des phares de Cordouan et de Grave propose des interventions en classe sur demande et sous réserve de disponibilité des intervenants.

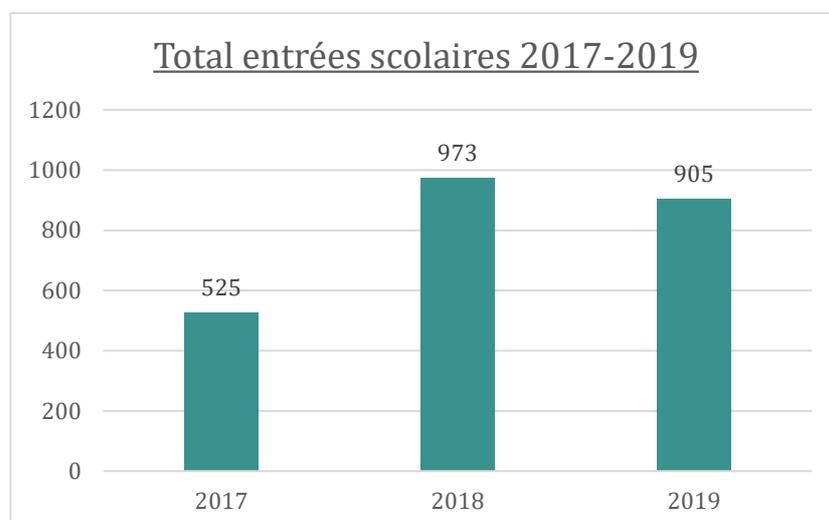
- La visite du musée du phare de Cordouan et des Phares & Balises au phare de Grave (signalisation maritime, histoire, architecture, etc.)
- La visite de l'exposition « Lumières d'estuaire » au Pôle Nature du Parc de l'Estuaire (environnement, faune et flore de l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, etc.)



Livret pédagogique cycle 2 – Livret maquette-jeux – Intervention de l'association en classe © Association des phares de Cordouan et de Grave

- La sortie au phare (3 formules au choix) :
 - La chasse au trésor
 - La visite guidée par un gardien
 - La visite libre

Depuis la mise en place effective du programme pédagogique en 2017, le nombre de scolaires accueilli au phare a quasiment doublé et se maintient avec près de 1000 élèves par an.



§ LA MEDIATION HORS LES MURS

Le musée du phare de Cordouan et des Phares et Balises, au phare de Grave au Verdon-sur-mer, conforte son rôle majeur de site relais. Le projet scientifique et culturel du musée est élaboré en complémentarité avec le projet de médiation du phare. Il fait actuellement l'objet d'un projet de rénovation important. Les premiers travaux démarrent en 2020, en maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral.

L'espace muséographique va ainsi être agrandi et réaménagé. L'association des phares de Cordouan et de Grave a un rôle clé dans la conservation des objets mobiliers du phare de Cordouan, sa valorisation et la médiation culturelle en partenariat avec le SMIDDEST.

L'association compte aujourd'hui près de 500 membres en France et dans le monde et participe au rayonnement et à la promotion du phare de Cordouan.

Le Pôle Nature du Parc de l'Estuaire a inauguré en juin dernier une nouvelle exposition intitulée « Lumières d'Estuaire ». Situé dans un cadre unique, à Saint-George-de-Didonne, le site fait face à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde. Perché sur une falaise dans la forêt littoral de Suzac, cet Espace Naturel Sensible et protégé propose à ses visiteurs une découverte ludique de la nature en autonomie ou en compagnie d'animateurs nature passionnés.

Le Pôle Nature du Parc de l'Estuaire est donc un site relais incontournable de la rive droite pour le phare de Cordouan.



Phare de Grave



Exposition au Pôle Nature du Parc de l'Estuaire © J. Chevereau/CD17

// LES ACTIONS DE PROMOTION

Plusieurs actions ont été mises en place visant à la fois l'étalement de la fréquentation sur les ailes de saison, la diffusion et l'appropriation citoyenne autour de la candidature au Patrimoine Mondial. Les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication ont été les suivantes :

- **Document d'appel**

Le graphisme a été repensé afin d'être en adéquation avec la nouvelle charte du logo « candidat UNESCO ». Certains contenus ont également été actualisés pour faciliter la compréhension de l'information. Imprimé à 70 000 exemplaires le document d'appel a été largement diffusé sur l'ensemble du territoire. Il a reçu un accueil très favorable auprès des touristes et professionnels.



- **Réseaux sociaux**

La mise en place d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux a permis d'élargir la visibilité du phare à travers notamment des contenus sponsorisés utilisant un ciblage géographique en local et national. Plusieurs jeux-concours ont également contribué à la génération de trafic sur le site internet, à la conquête de nouveaux fans (+19% sur Facebook par rapport à 2018) et à la fidélisation de la communauté.

- **Vidéo promotionnelle**

Une vidéo promotionnelle a été créée et diffusée dans les hébergements touristiques de Gironde (hôtellerie et hôtellerie de plein air), sur les réseaux sociaux, sur les bacs, à l'occasion de manifestations grand public. Elle a également été partagée avec l'ensemble des partenaires sur le territoire. La vidéo a généré plus de 185 000 vues sur les réseaux sociaux.



- **Newsletter**

Une newsletter bimestrielle a été mise en place à partir d'avril. La diffusion permet notamment de faciliter la transmission de l'information liée à l'actualité du phare et à sa candidature. 5 newsletters ont été envoyées depuis avril. L'audience compte aujourd'hui 4250 contacts.

- **Goodies**

Différents goodies ont été développés au cours de l'année permettant ainsi le partage de la candidature auprès des partenaires et du grand public (clé usb ; affiche ; signature de mail ; bannière web ; badges promotionnels).

- **Accueil presse**

En parallèle des supports de communication, des accueils presse ont été organisés tout au long de la saison. Près de 40 demandes ont été traitées en amont, pendant et après la saison touristique, donnant lieu à la réalisation de reportages ou à la publication d'articles dans la presse :

- Radio : Interviews des gardiens sur France Inter, RMC, Europe 1, RTL
- TV : journal de 20h (France 2), Cnews, NoA sur Mer, Cap sud-ouest, La carte aux trésors, télématin, blue stories (BFM)
- Presse : Géo, Ca m'intéresse, Le festin, Le Figaro Histoire, Sud-Ouest, Le Journal du Médoc, 20 Minutes...
- Web: Live me if you can, Loopsider, brut, blue stories, iMersif, clip Amani Way (Eliasse)...



La presse étrangère a également été accueillie sur le phare donnant lieu à plusieurs publications et reportages (BBC Travel ; Mountain reporter ; Boating New Zealand ; Tokyo Broadcasting System (TV japonaise)) ainsi que plusieurs blogueurs francophones (Détours du monde ; Camille in Bordeaux ; Instasophye ; un duvet pour deux).

Le choix de la France de déposer le dossier du phare de Cordouan au Centre du Patrimoine Mondial en janvier et le temps presse de juillet 2019 ont contribué fortement à la large couverture presse.

- **Borne photo**

Une borne photo a été mise en place dans la boutique du phare. Il s'agit d'une borne permettant à chaque visiteur qui le souhaite de repartir avec une photo souvenir. 1556 photos ont été prises avec la borne entre le 18 juillet et le 14 octobre avec plus de 300 partages sur les réseaux sociaux.

- **Evènements et manifestations**

Afin d'assurer la promotion du phare, le SMIDDEST, en lien avec les partenaires sur le territoire, a participé à plusieurs événements et manifestations.

- Salon nautique d'Arcachon
- Bordeaux Fête le Fleuve
- Extrême Cordouan à Saint-Georges-de-Didonne
- Mer XXL à Nantes
- Grand Pavois à La Rochelle
- Fête de la Mer au Verdon-sur-mer
- Fête du Parc Naturel Régional Médoc
- 7 histoires d'estuaire

Des réunions d'information et des conférences se sont aussi tenues sur les deux rives de l'estuaire (cycle de conférences ville de Royan ; Cordouan, les coulisses de l'UNESCO au Verdon-sur-Mer...).



- **Elaboration de la marque Cordouan :**

Création d'un nouveau logo et d'une charte graphique déclinée pour le phare de Cordouan qui prendra effet sur les supports de communication à compter de juillet 2020 (date qui fera suite à la décision du comité du Patrimoine Mondial d'inscrire le phare sur la Liste).

2/ CANDIDATURE A L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

// LA DEMARCHE

En 2016, la DRAC Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les collectivités et les partenaires, lance officiellement la candidature. Cette candidature émane de la volonté forte de partager la valeur symbolique, historique et architecturale de ce « monument-phare », pour le préserver, le gérer efficacement et durablement, et nouer des partenariats avec d'autres sites dans le monde.

Cette volonté de porter haut le rayonnement et la conservation de ce bien exceptionnel se concrétise aujourd'hui par une candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. La candidature mobilise toute une région dans une vision pérenne, respectueuse et ambitieuse du monument et de son environnement. Elle soulève aussi un engouement des habitants et des médias.

Le SMIDDEST porte la candidature avec le représentant de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine : Mme La Préfète.

La France ne peut présenter qu'un bien par an au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le 31 janvier 2019, le Président de la République choisit le phare de Cordouan **pour la candidature française au Patrimoine mondial de l'Humanité**. La sélection nationale est définitivement acquise ; aussi, la procédure internationale se déroule sur 18 mois jusqu'en juin/juillet 2020, date de la décision du Comité du patrimoine mondial.

La phase de candidature est une étape de mobilisation en continu des acteurs locaux pour les associer à la candidature; ainsi que de dialogue avec les instances internationales (Centre du patrimoine mondial, Comité du patrimoine mondial, le Centre international des monuments et des sites) et les Ministères. Une **cheffe de projet** a donc été recrutée en juin 2019 pour conduire la procédure internationale en lien avec les services de l'Etat. Il s'agit de répondre à l'ensemble des questions techniques posées pendant ces 18 mois en lien étroit avec les services de l'Etat. Aussi, des informations complémentaires ont été produites entre juillet et novembre 2019.

Parallèlement à la conduite de la procédure internationale, le plan de gestion, avec l'ensemble des actions pour préserver et valoriser la valeur universelle exceptionnelle du bien, se met en œuvre en associant les acteurs locaux.

// LES ETAPES CLES DE LA PROCEDURE INTERNATIONALE

§ LA COMPLETUDE DU DOSSIER VALIDEE EN FEVRIER / MARS 2019

Le dossier de candidature pour une inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial a été déposé le 31 janvier dernier auprès du Centre du Patrimoine Mondial. La complétude du dossier a été validée pour ensuite être soumis à l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites), chargé d'en assurer l'évaluation scientifique et technique pour le Comité du patrimoine mondial.

§ UNE EVALUATION LONGUE ET COMPLEXE DE LA CANDIDATURE PENDANT 18 MOIS

Les experts internationaux de l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites) examinent la candidature jusqu'en mai 2020.

1^{ère} étape : l'évaluation culturelle.

Des experts internationaux (universitaire spécialisé) vont procéder à des recherches documentaires approfondies pour se prononcer sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien proposé pour inscription. Leurs identités ne sont pas connues.

2^e étape : la visite d'un expert international sur site

Un autre expert ayant l'expérience de la gestion et de la conservation du Patrimoine a été envoyé sur site pour évaluer si le bien répond aux conditions d'intégrité et d'authenticité et satisfait aux prescriptions en matière de protection et de gestion. Il vérifie également la réalité de la VUE du bien sur place, ainsi que la pertinence des périmètres.

Aussi, **entre juin et septembre**, un travail d'identification, de mobilisation et de préparation a été mené avec l'ensemble des 40 partenaires locaux de la candidature (notamment les Maires des 11 communes de la zone tampon, la Communauté de communes Médoc-Atlantique, la Communauté d'agglomération Royan-Atlantique, les deux Conservatoires du littoral, le Parc naturel régional du Médoc, l'Association du phare de Cordouan et des phares et balises).

Un programme de visite précis a été élaboré avec un livret de visite à destination de l'expert international.



Candidature pour une inscription
au Patrimoine Mondial de l'Humanité
Septembre - Octobre 2019



Jour 2 - Mercredi 2 octobre

Découverte de la zone tampon sur la rive Médocaise

Une **mission technique sur site s'est ainsi déroulée du 30 septembre au 4 octobre 2019**, avec l'accueil d'un expert de renommée internationale, ayant une forte expérience dans le patrimoine mondial.

La visite pilotée par le SMIDDEST et l'Etat, en lien étroit avec le Ministère de la Culture, s'est déroulée, de manière non publique (sans presse), en alternant des réunions de travail et des visites sur le territoire.

L'engagement des communautés locales est un élément d'évaluation ; ainsi que la gouvernance du bien inscrit.



Aussi, une quarantaine d'intervenants locaux s'est mobilisée dans le cadre d'une préparation et d'une organisation préétablie par le SMIDDEST en lien avec la DRAC et la DIRM.

Le rapport de l'expert sur les résultats de la mission sur site constitue une contribution importante à l'évaluation.

3^e étape : la rencontre avec le panel des experts internationaux à Paris.

Le SMIDDEST et les services de l'Etat ont été conviés le 21 novembre 2019 au siège de l'ICOMOS, à Paris, à une réunion du panel d'experts internationaux pour être informés du statut de l'évaluation et préparer les demandes d'informations complémentaires.

Les prochaines étapes clés :

- un pré-rapport d'évaluation est envoyé par l'ICOMOS à l'Etat français avant le 31 janvier 2020 avec des demandes d'informations complémentaires; le SMIDDEST et l'Etat devront y répondre avant le 28 février 2020.
- le rapport d'évaluation de la proposition d'inscription est communiqué par l'ICOMOS en mai 2020.
- L'examen de la proposition d'inscription du phare de Cordouan est fait par le Comité du patrimoine mondial (composé des représentants de 21 des Etats parties à la Convention du Patrimoine Mondial) qui se réunissent une fois par an.

Le Comité du Patrimoine Mondial était prévue en Chine à FUZHOU du 29 juin au 6 juillet 2020.

// UNE DEMARCHE D'APPROPRIATION ET DE MOBILISATION LOCALE, NATIONALE ET INTERNATIONALE

La candidature du phare de Cordouan a été diffusée lors des temps forts suivants :

- la remise du prix du **Phare de l'année en juillet 2019** au niveau international par l'Association Internationale de Signalisation maritime,
- la **visite du phare le 18 juillet** dernier organisée par Mme La Préfète et le SMIDDEST avec l'ensemble des élus locaux. 77 participants étaient présents avec la presse locale et nationale,
- une **audition à l'Assemblée Nationale** avec le groupe d'études Patrimoine en novembre 2019,

- l'itinérance de l'**exposition** de la candidature sur l'ensemble du territoire et la **participation** à des évènements locaux et nationaux (cf. Point 3 supra).



En parallèle, le comité de soutien en ligne mis en place depuis le lancement officiel de la candidature en 2016 a connu cette année une importante augmentation passant de 7000 soutiens fin 2018 à 12 000 soutiens aujourd'hui. La mobilisation à travers le hashtag #UNESCORDERDOUAN a contribué à favoriser l'intérêt du grand public pour la candidature.

Rappel du calendrier de la procédure internationale :





Chapitre 4

BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Bilan administratif et financier

1/ APPROCHE ADMINISTRATIVE

// RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

§ LISTE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 18 février 2019

- 2019-01-001: Ouverture d'une Ligne de Trésorerie 2019-01-003: Budget Annexe Cordouan – Budget Primitif 2019
- 2019-01-002: Budget Principal – Budget Primitif 2019
- 2019-01-003: Budget Annexe Cordouan – Budget Primitif 2019
- 2019-01-004: Cotisation 2019 à l'association des Biens Français du Patrimoine Mondial
- 2019-01-005: Adhésion à l'association Phares de France
- 2019-01-006: Création d'un poste non permanent de Chef de projet « Portage de la candidature internationale du Phare de Cordouan »
- 2019-01-007: Création d'un poste non permanent de Chargé de mission « Portage de la candidature internationale du Phare de Cordouan »
- 2019-01-008: Autorisation de recrutements d'agents saisonniers pour la saison 2019 à Cordouan
- 2019-01-009: Demandes de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde, du Conseil départemental de la Charente-Maritime et du Conseil régional Nouvelle- Aquitaine pour assurer la gestion et l'animation du site de Cordouan en 2019
- 2019-01-010: Budget annexe Gestion de l'Eau– Budget primitif 2019
- 2019-01-011: Cotisation 2019 à l'association française des EPTB

Comité Syndical du 29 avril 2019

- 2019-02-012: Délibération Modificative - Délibération N° 2019-01-001- Ouverture d'une Ligne de Trésorerie
- 2019-02-013: Approbation des Comptes de Gestion du Budget Principal, du Budget Annexe Gestion de l'Eau et du Budget Annexe Cordouan
- 2019-02-014: Approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Principal
- 2019-02-015: Approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Cordouan
- 2019-02-016: Approbation des Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Gestion de l'Eau et milieux associés
- 2019-02-017: Affectation du résultat 2018 Budget Principal
- 2019-02-018: Affectation du résultat 2018 Budget Annexe Cordouan
- 2019-02-019: Affectation du résultat 2018 Budget Annexe Gestion de l'Eau
- 2019-02-020: Décision Modificative N°1 : Budget Principal
- 2019-02-021: Décision Modificative N°1 : Budget Annexe Cordouan 2019
- 2019-02-022: Décision Modificative N°1 : Budget Annexe Gestion de l'Eau 2019
- 2019-02-023: Création d'un poste de Chargé de mission Animation SAGE et référent Estuaire
- 2019-02-024: PAPI Estuaire de la Gironde-Autorisation de signature de la convention complémentaire
- 2019-02-025: PAPI Estuaire de la Gironde-Lancement de l'action concernant la pose de repères de crue et demande de subvention auprès des services de l'Etat

2019-02-026: PAPI Estuaire de la Gironde-Lancement d'un marché à procédure adaptée portant sur un diagnostic des sites classés aux monuments historiques et demande de subvention auprès des services de l'Etat

2019-02-027: PAPI Estuaire de la Gironde-Convention de mise à disposition du Référentiel Inondation Gironde à destination d'un bureau d'études dans le cadre de l'étude de danger du Port de la Maréchale à St Seurin de Cadourne

2019-02-028: Désignation de délégués à La Commission Locale d'Information Nucléaire du Blayais

2019-02-029: Convention entre le SMIDDEST et la ville de Royan pour des missions relatives à la valorisation du phare de Cordouan et à la mise en place du plan de Gestion UNESCO

2019-02-030: Signature d'une convention cadre avec Charentes Tourisme

2019-02-031: Candidature à l'appel à projet Plans Paysage 2019 lancé par la DREAL

Comité Syndical du 18 juin 2019

2019-03-032: Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de personnel du Département de la Gironde pour le poste de Cheffe de projet de la candidature Cordouan

2019-03-033: Annule et remplace pour erreur de visa - Remboursement des frais de déplacements et de missions des agents à l'étranger

2019-03-034: Précisions sur le mandat spécial donné à la Présidente et la Vice-Présidente

2019-03-035: Vente de produits dérivés à la DIRM pour le salon Mer XXL à Nantes

Comité Syndical du 10 juillet 2019

2019-04-036: Election de la Présidente / du Président du SMIDDEST

2019-04-037: Election des membres du bureau

2019-04-038: Délégations donnée à la Présidente

2019-04-039: Création d'un poste permanent de Directeur du SMIDDEST à temps complet et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel

2019-04-040: Création d'un poste non permanent de Chargé de mission Zones Humides et Bassin versants du SAGE Estuaire

2019-04-041: Convention cadre de partenariat entre le SMIDDEST et le CEREMA Sud-Ouest

2019-04-042: Lancement d'une étude sur l'amélioration du Référentiel Inondation Gironde

2019-04-043: Mise à jour de l'action de diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés inondables et des sites classés aux monuments historiques suite à l'attribution d'un marché à procédure adaptée

2019-04-044: désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la Commission Locale d'Information du Blayais

2019-04-045: Création d'un poste non-permanent de chargé de mission Communication Candidature UNESCO

2019-04-046: Prise en charge des frais de visite de l'expert international mandaté par l'ICOMOS en charge de la mission d'évaluation technique sur site de la candidature du phare de Cordouan à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO

2019-04-047: Subvention à La Nuit des carrelets

Comité Syndical du 5 novembre 2019

2019-05-047: Approbation du Rapport d'activité 2018

2019-05-048: Licenciement du Directeur du SMIDDEST

N°2019-05-049: Admission en non valeur

2019-05-050: Budget Annexe Cordouan DM n°2

2019-05-051: Budget Annexe Cordouan – Débat d'Orientations Budgétaires 2020

2019-05-052: Création d'un poste non permanent de Chargé de Mission Cordouan

2019-05-053: Création d'un poste non permanent de Chargé de Mission Médiation Cordouan
 2019-05-054: Création d'un poste non permanent de Chargé de Mission Tourisme
 2019-05-055: Budget Annexe Gestion de l'Eau et milieux aquatiques –
 Débat d'Orientations Budgétaires 2020
 2019-05-056: Budget Principal – Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Comité Syndical du 18 décembre 2019

2019-06-057: Délégation à la Présidente pour Signature et exécution d'un protocole d'accord transactionnel
 2019-06-058: Approbation du Budget Principal 2020
 2019-06-059: Budget Principal 2019- DM n°3
 2019-06-060: Approbation Budget Annexe Cordouan 2020
 2019-06-061: Budget Annexe Cordouan 2019 DM3
 2019-06-062: Mandat spécial à la Présidente et à la Vice-Présidente pour l'année 2020
 2019-06-063: Approbation du Budget Annexe Eau et lieux associés
 2019-06-064: Animation du SAGE Estuaire et animation « Zones humides et bassins versants »- demandes de subvention
 2019-06-065: Animation prévention des Inondations 2020- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne
 2019-06-066: Lancement de la création d'une base de données sur les risques et mises à jour du référentiel inondation Gironde (RIG)
 2019-06-067: Lancement d'une étude sur l'adaptation des exploitations agricoles en zone inondable
 2019-06-068: Mise à jour de l'action de diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés inondables et des sites classés aux monuments historiques suite à l'attribution d'un marché à procédure adapté

§ COMMANDES PASSEES (Marchés supérieurs à 4000 € HT)

Tableau récapitulatif des commandes 2019 + de 4000€ HT		
OBJET	FOURNISSEUR : NOM, COMMUNE	MONTANT
BUDGET SMIDDEST		
impression cartes de l'estuaire format poche	Booqi média solutions BV	5 577,00 €
BUDGET CORDOUAN		
Marchés dePrestation		
Impression dépliants 60 000 ex	France Rol - saint Jean d'Illac	5 099,00 €
BUDGET Gestion de l'Eau/ Inondation		
Marchés de Fournitures		
Recensement Batis isolés	Artelia - Le Haillan	44 000,00 €

2/ APPROCHE BUDGETAIRE

// FONCTIONNEMENT

Dépenses	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Etudes et recherche	8 424	260 737	17 730	286 891
Com et promo	11 536	5 038	33 485	50 059
Personnel	515 037	129 037	240 850	884 924
Frais généraux	48 734	33 736	67 649	150 119
Subvention	1500			1 500
Amortissement/ Diff réalisation	18 427	0	11 335	29 762
Participation Budget Annexe Eau	113 948			113 948
Participation Budget Annexe Cordouan	0			
Titres antérieurs annulés		4085		4 085
Déficit Reporté 2018	0		9139	9 139
Total	717 606	432 633	380 188	1 530 427

Recettes	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Produits des services			262 627	262 627
Participations Départements	220 000	0		220 000
Participations Régions	110 000			110 000
Participation CUB	55 000			55 000
Participation CARA	27 500			27 500
Participation CCE	27 500			
Participation CDCHS	27 500			
Subventions Départements		24 146	52 500	76 646
Subventions Régions		41 750	32 000	73 750
Subventions Europe			25979	25 979
Subventions Etat		44 550		44 550
Subventions Agence de l'Eau		188 274		188 274
Subventions CUB				0
Subvention ERDF				0
Remboursement frais de personnel	367 481		0	367 481
Produit de cession des immobilisations	5 083			5 083
Prise en charge Budget Principal		113 948		
Excédent 2018 reporté	210 268	29350		239 618
Total	1 050 332	442 018	373 106	1 865 456

// INVESTISSEMENT

Dépenses	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Logiciel			26475	
Travaux				0
Matériel de Bureau et informatique	2 403			2 403
Mobilier- Equipement sécurité	0		1200	1 200
Véhicules	0			0
Total	2 403		27 675	3 603

Recettes	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Excédent Investiss reporté 2018	144 718		19 219	163 937
Produits Cession	5 683			5 683
Subventions département				0
Amortissement	13 345		11 335	24 680
Total	163 746		30 554	194 300

